



Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées  
2 bis Place Royale  
64000 Pau

# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DECHETS MENAGERS**

**Année 2009**

Rapport présenté par Mme Martine LIGNIÈRES-CASSOU, présidente  
de la Communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées et adopté en conseil communautaire  
le xx/xx/2010.

Rapport à la disposition du public de la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées  
et dans les collectivités adhérentes

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995,  
dite loi Barnier et au décret d'application du 11 mai 2000.



## Table des matières

<b>1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE</b>	<b>5</b>
<b>1.1 COMPOSITION ET POPULATION</b>	<b>5</b>
<b>1.2 ÉVOLUTION 2009</b>	<b>6</b>
<b>1.3 COMPETENCES COMPLEMENTAIRES EXERCEES EN MATIERE D'ELIMINATION DES DECHETS</b>	<b>7</b>
<b>2 ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DÉCHETS</b>	<b>8</b>
<b>2.1 ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC</b>	<b>8</b>
2.1.1 Les déchets collectés	8
2.1.2 Organisation de la collecte en 2009	11
2.1.3 Réglementation	12
<b>2.2 ORDURES MENAGERES RESIDUELLES</b>	<b>13</b>
2.2.1 Rappel de l'organisation de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	13
2.2.2 Quantités d'Ordures Ménagères Résiduelles collectées	13
2.2.3 Traitement des ordures ménagères résiduelles	15
<b>2.3 EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES</b>	<b>17</b>
2.3.1 Organisation de la collecte des emballages ménagers recyclables	17
2.3.2 Quantités d' Emballages Ménagers Recyclables collectées	18
2.3.3 Traitement des Emballages Ménagers Recyclables	18
2.3.4 Qualité des emballages ménagers collectés	19
2.3.5 Caractérisations	21
2.3.6 Modifications intervenues dans la collecte des emballages ménagers	23
<b>2.4 ORGANISATION DE LA COLLECTE DU VERRE</b>	<b>23</b>
2.4.1 Quantités de Verre collectées	24
2.4.2 Traitement du verre	25
<b>2.5 COLLECTE ET TRAITEMENT DES BIODECHETS</b>	<b>25</b>
2.5.1 Organisation de la collecte des biodéchets	25
2.5.2 Modifications de la collecte des déchets de jardin compostables	26
2.5.3 Quantités de Déchets de Jardin Compostables collectées	26
2.5.4 Les composteurs	27
2.5.5 Compostage des déchets verts	28
<b>2.6 COLLECTE EN PORTE-A-PORTE DES ENCOMBRANTS ET GROS DECHETS VERTS</b>	<b>28</b>
2.6.1 Organisation de la collecte des encombrants et des gros déchets de jardin	28
2.6.2 Quantités d'encombrants, de gros déchets verts	29
2.6.3 Traitement des encombrants collectés	30
<b>2.7 LES DECHETTERIES</b>	<b>31</b>
2.7.1 Cas particulier de Pau et de la déchetterie recyclerie d'Emmaüs Lescar	32
2.7.2 Données sur le fonctionnement des déchetteries	33
2.7.3 Le cas des déchets spéciaux	35
2.7.4 L'accès aux déchetteries	36

<b>2.8 COLLECTES SPECIFIQUES</b>	<b>36</b>
2.8.1 Collecte des cartons des professionnels de l'agglomération	36
2.8.2 Les collectes des papiers de bureau	37
2.8.3 Les collectes spécifiques à certains professionnels	37
<b>2.9 BILAN DES COLLECTES DE DECHETS MENAGERS</b>	<b>39</b>
2.9.1 Evolution des tonnages collectés	39
2.9.2 Evolution de la valorisation	40
<b>3 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL</b>	<b>43</b>
<b>3.1 LES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET L'ABSENTEISME EN 2009</b>	<b>43</b>
<b>3.2 LA FORMATION EN 2009</b>	<b>44</b>
<b>3.3 EQUIPEMENTS DE SECURITE</b>	<b>44</b>
3.3.1 Personnel	44
3.3.2 Matériel	45
<b>4 LES MESURES DE PREVENTION ET LA COMMUNICATION</b>	<b>47</b>
<b>4.1 REDUCTION A LA SOURCE DES DECHETS</b>	<b>47</b>
4.1.1 Convention avec Emmaüs	47
4.1.2 Collecte des papiers de bureau	47
4.1.3 Collecte de textiles usagers	47
<b>4.2 COMMUNICATION ET RELATIONS A L'USAGER</b>	<b>47</b>
4.2.1 Qualité de la collecte sélective	48
4.2.2 Animations	48
4.2.3 Animations « grand public »	49
<b>4.3 SATISFACTION DES USAGERS</b>	<b>51</b>
<b>5 LES COUTS DU SERVICE PUBLIC</b>	<b>55</b>
<b>5.1 LE BILAN COMPTABLE 2009</b>	<b>55</b>
<b>5.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2009</b>	<b>56</b>
<b>5.3 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2009</b>	<b>58</b>
<b>5.4 RECETTES EN 2009</b>	<b>58</b>
5.4.1 Redevance spéciale en 2009	60
5.4.2 Autres recettes	62
<b>5.5 BILAN</b>	<b>62</b>
<b>5.6 ETUDES REALISEES EN 2009</b>	<b>64</b>
5.6.1 Baromètre d'opinion	64
5.6.2 Étude d'optimisation	65
<b>6 CONCLUSION</b>	<b>69</b>
<b>6.1 2009</b>	<b>69</b>

<b>6.2 2010</b>	<b>69</b>
<b>7 TABLE DES TABLEAUX</b>	<b>71</b>
<b>8 TABLE DES ILLUSTRATIONS, FIGURES ET GRAPHIQUES</b>	<b>73</b>



## 1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

La Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées (CDAPP) est une structure intercommunale créée le 30 décembre 1999. Ses principales compétences sont l'aménagement de l'espace urbain communautaire, le développement économique, la politique de la ville, la protection de l'environnement, l'aménagement et l'entretien de la voirie communautaire, la gestion des équipements culturels et sportifs et l'assainissement (non collectif et collectif depuis juillet 2006).

Cette structure a été mise en place suite à la loi du 12 juillet 1999 dite loi "Chevènement". Elle remplace la jeune Communauté de Communes de Pau, elle-même créée après dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Équipement de l'Agglomération de Pau (SIAMELAP), fondé le 6 octobre 1966.

Cette communauté d'agglomération regroupe depuis le 1er janvier 2004 quatorze communes : Artigueloutan, Billère, Bizanos, Gan, Gelos, Idron, Jurançon, Lée, Lescar, Lons, Mazères-Lezons, Ousse, Pau et Sendets.

Lors de sa création, la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées (CDAPP) disposait de l'intégralité de la compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés », soit : la collecte, le transfert/transport et le traitement de tous les flux de déchets. Depuis le 1er janvier 2002, les compétences transfert/transport et traitement ont été confiées au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Bassin Est (SMTD). Ce transfert de compétences n'a pas modifié les modes de traitement des déchets utilisés par la Communauté d'Agglomération. En effet, le SMTD a pris en gestion de façon mutualisée tous les équipements de traitement des collectivités adhérentes.

### 1.1 COMPOSITION ET POPULATION



Figure 1 : Communes de la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées

Population municipale (sans double compte)			
	<b>1999</b>	<b>2007</b>	<b>évolution</b>
ARTIGUELOUTAN	722	840	16,30%
BILLERE	13390	13462	0,50%
BIZANOS	4674	4613	-1,30%
GAN	4961	5225	5,30%
GELOS	3664	3681	0,50%
IDRON	3142	3733	18,80%
JURANCON	7379	6971	-5,50%
LEE	779	1142	46,60%
LESCAR	8191	9749	19,00%
LONS	11153	11926	6,90%
MAZERES-LEZONS	2143	2013	-6,10%
OUSSE	1270	1380	8,70%
PAU	78766	84978	7,90%
SENDETS	738	826	11,90%
<b>TOTAL AGGLOMERATION</b>	<b>140 972</b>	<b>150 539</b>	<b>6,80%</b>

Sources :INSEE

Observatoire Social et Urbain, Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées  
Tableau 1 : Population totale de la CDAPP

Le tableau ci-dessus récapitule la population de la Communauté d'Agglomération de Pau selon les résultats des campagnes de recensement. Les chiffres de 2007 sont les premiers chiffres officiels obtenus avec la nouvelle méthode de recensement, et validés par l'INSEE.

Sur cette base, l'augmentation de la population de notre agglomération est d'au moins 6,80%.

L'extension pavillonnaire, que l'on avait pressentie dans les communes de l'ouest (Lescar) et de l'est (Artigueloutan, Idron, Lee, Sendets...) est une réalité.

Tous les habitants bénéficient du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

## 1.2 ÉVOLUTION 2009

L'année 2009 n'a pas vu de modification du territoire de l'agglomération.

Cependant, des lotissements se sont créés sur les communes de l'est et de l'ouest de l'agglomération, entraînant une augmentation de la population de ces communes.

Suite aux élections municipales de 2008, la Présidente de l'Agglomération et Maire de Pau a souhaité la mutualisation des services des deux collectivités. Cela a abouti à la mise en place d'un nouvel organigramme au premier semestre 2009. Le service « gestion des déchets » est situé dans le pôle « service à la population ». Cela n'a pas entraîné de modifications majeures pour le personnel du service.

Le découpage des compétences actuellement en vigueur est le suivant :

Filières Compétences	OM résiduelles et déchets assimilés	Emballages Ménagers Recyclables	Verre	Déchets verts et fermentescibles compostables	Encombrants	Déchetterie s	Cartons professionnel	Papiers de bureau
Collecte	CDA	CDA	CDA	CDA	CDA	CDA	CDA	CDA
Transfert/ transport	SMTD	SMTD	CDA	SMTD	SMTD	CDA	CDA	CDA
Traitement	SMTD	SMTD	CDA	SMTD	SMTD	CDA	SMTD	SMTD

Tableau 2 : Répartition des compétences

En 2009, les évolutions concernent :

- L'étude de la mise en place de l'optimisation de la collecte des déchets sur l'ensemble de l'agglomération
- Le baromètre d'opinion, mené avec le soutien d'Eco Emballages, fournissant un grand nombre d'informations sur la qualité du service et la satisfaction des usagers

### 1.3 COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES EXERCÉES EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

En plus des compétences statutaires présentées ci-dessus, la CDAPP exerce également plusieurs autres missions dont :

- La collecte des papiers de bureaux;
- La collecte des biodéchets (déchets de jardin et déchets fermentescibles de cuisine);
- La gestion de la redevance spéciale mise en place depuis le 1er janvier 2004;
- La communication et sensibilisation du public et des scolaires au tri des déchets et à l'environnement;
- La distribution des bacs et des sacs;
- L'aménagement des points de regroupement;
- Le conseil aux syndicats pour l'aménagement des locaux pour le stockage des bacs dans les immeubles;
- L'amélioration du système de collecte en centre ville de Pau pour une amélioration de la propreté urbaine;
- L'optimisation des collectes de déchets;
- Une connaissance des coûts, en vue d'une optimisation du service;
- La prévention en matière de production de déchets.

## 2 ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

### 2.1 ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC

Les déchets pris en charge en 2009 par la CDAPP sont :

#### 2.1.1 Les déchets collectés

##### 2.1.1.1 Les déchets produits par les ménages

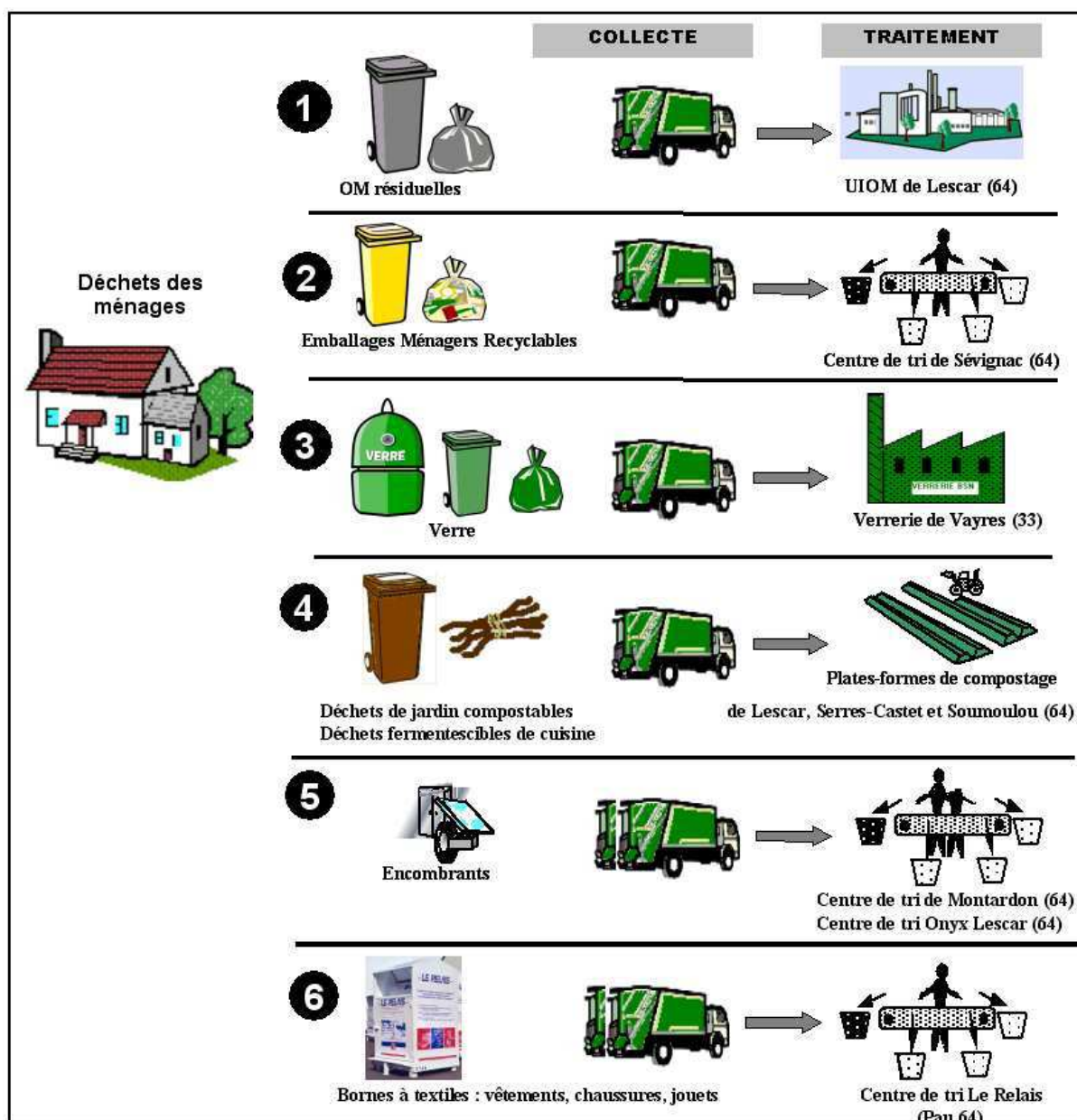


Figure 2 : Schéma d'organisation générale d'élimination des déchets ménagers

La totalité des habitants de l'agglomération bénéficie des mêmes services. Les modalités (modes, fréquences..) diffèrent en fonction du type d'habitat.

Les déchets ménagers sont principalement collectés à domicile sauf le verre qui est principalement collecté en apport volontaire.

Les déchets concernés sont :

1. **Les déchets résiduels** d'ordures ménagères, collectés en bac, ou en sacs pour le centre ville de Pau. La fréquence varie de 2 fois par semaine (C2) pour les zones d'habitat pavillonnaire, 3 fois par semaine (C3) pour les zones à habitat vertical, et 5 fois par semaine pour le centre ville de Pau. Depuis 2004, l'installation de conteneurs enterrés en pied d'immeubles ou en centre ville permet également des passages plus espacés dans ces zones d'habitat dense.

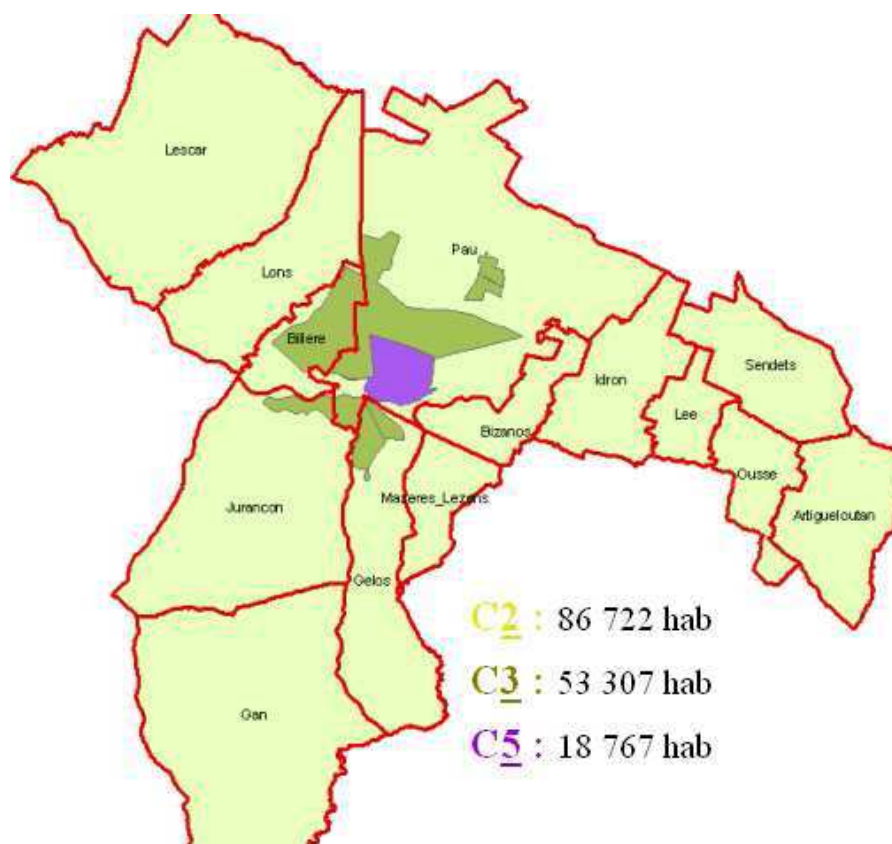


Figure 3 : Les fréquences de collecte des ordures ménagères

2. **Les emballages ménagers**, collectés dans des contenants « jaunes » en raison de la charte couleur d'Eco-Emballages. Généralement, la collecte se fait à l'aide de sacs translucides jaunes (cas des zones pavillonnaires), mais peut avoir lieu également à l'aide de bacs roulants operculés ou de conteneurs enterrés. Elle a lieu une fois par semaine, quel que soit le secteur.

3. **Les biodéchets**. Cette collecte concerne les déchets de jardin et déchets fermentescibles de cuisine. Elle est réalisée en bac roulant de 240 litres, et a lieu une fois par semaine. Les coteaux, le centre ville de Pau et les immeubles ne sont pas concernés par cette collecte.

4. **Le verre**. Cette collecte a lieu majoritairement en apport volontaire.

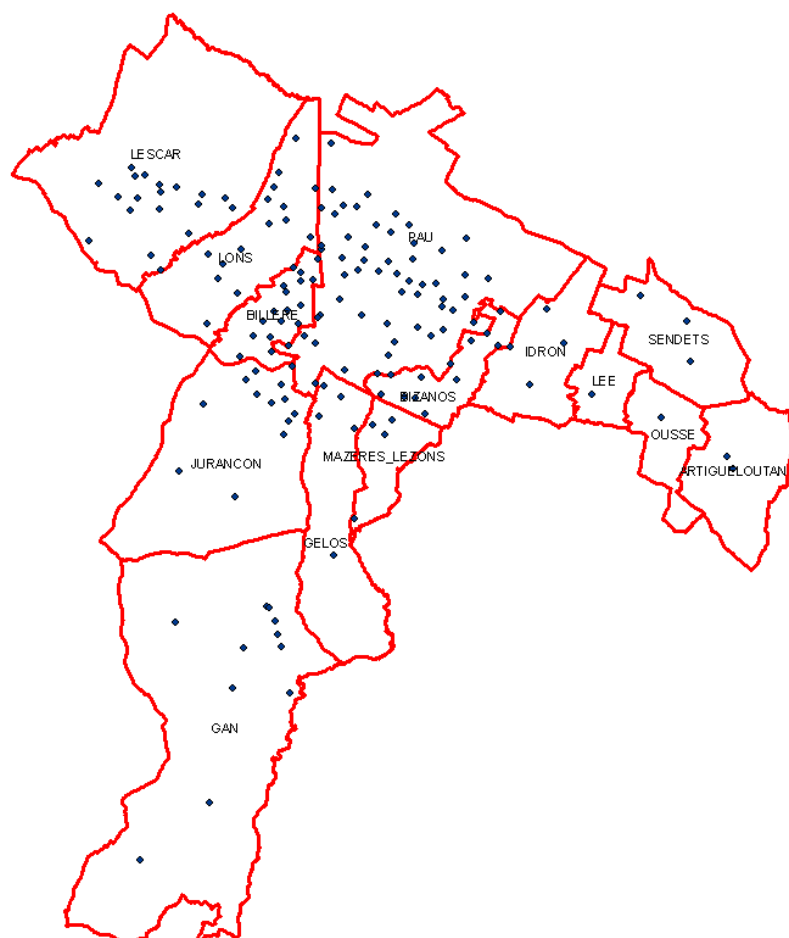


Figure 4 : Les emplacements des bornes à verre pour l'apport volontaire

Cependant, le centre ville de Pau et certains immeubles sont équipés de bacs roulants ou dotés de sacs verts pour une collecte hebdomadaire en porte à porte.

5. **Les encombrants.** Ils sont collectés en porte à porte, après appel au 0820 064 064 pour réservation.

6. **Le textile.** Cette collecte a lieu en apport volontaire, en partenariat avec l'association d'insertion « Le Relais ».

7. L'agglomération met également des **déchetteries** à disposition des particuliers pour l'évacuation de leurs gros déchets.

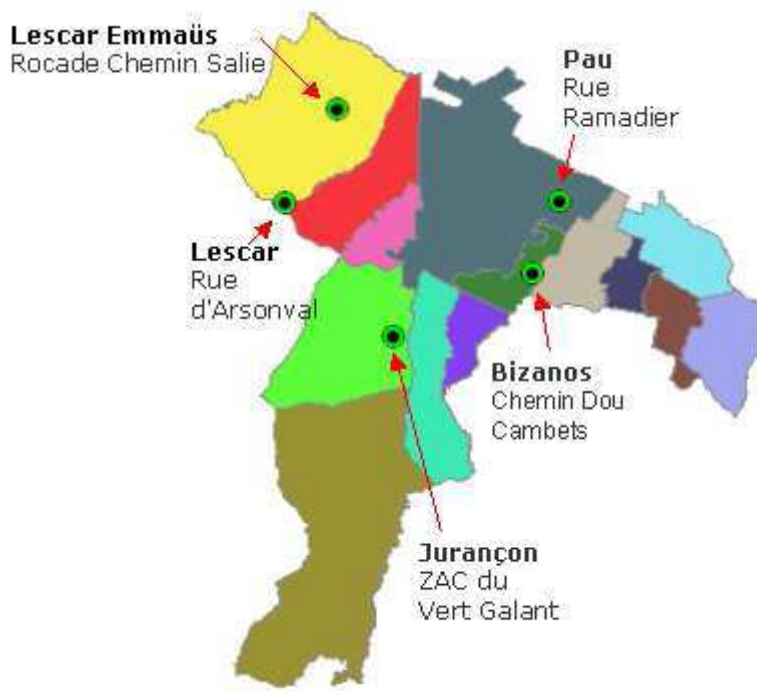


Figure 5 : Les 5 déchetteries de la CDAPP

### 2.1.1.2 Les déchets banals produits par les professionnels et assimilés aux ordures ménagères

Ces déchets ne doivent présenter aucune sujétion technique particulière de part leur nature ou leur quantité pour être collectés et éliminés en même temps que les ordures ménagères.

D'une façon globale, ces déchets sont collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers. Cependant, trois BOM (bennes à ordures ménagères) collectent des déchets de gros professionnels, exclusivement, et cela 6 jours sur 7.

Par ailleurs, des collectes spécifiques ont été mises en place pour des déchets spécifiques des professionnels, mais pouvant être traités par les mêmes filières que les déchets ménagers recyclables. Il s'agit :

- des cartons : Les cartons des commerces du centre ville de Pau sont collectés une fois par semaine le mercredi soir, par un prestataire privé, depuis mars 2003. Depuis le début de l'année 2006, les cartons sont collectés en régie dans les Zones d'Activités. Cette collecte a lieu le mercredi matin.
- Les papiers des administrations : Depuis mi-2004, le papier des administrations est collecté en régie entre une fois par mois et une fois par semaine en fonction de leur production.

### 2.1.2 Organisation de la collecte en 2009

Depuis le 1er janvier 2003, l'organisation de la collecte des ordures ménagères est homogène pour l'ensemble du territoire de l'agglomération. Elle est également centralisée : le service créé pour assurer la collecte sur l'agglomération est la Direction Opérationnelle de

la collecte des Déchets (DOD). L'année 2009 n'a connu que des aménagements mineurs dans son fonctionnement. L'organisation générale de la collecte des ordures ménagères est la suivante :

- La collecte est assurée en régie par la DOD pour les ordures ménagères et la collecte sélective. Elle est organisée en 3 tranches horaires : 5 h - 12 h, 12h30 - 19h30, et 19h30 - 1h30.
- La conteneurisation en bac concerne toute l'agglomération pour la collecte des ordures ménagères, hormis le centre-ville de Pau. La fréquence de collecte est fonction du type d'habitat; les limites communales sont totalement abolies. Le territoire de l'agglomération est divisé en 3 secteurs :

⇒le centre-ville de Pau, collecté 5 fois par semaine,

⇒une zone d'habitat majoritairement "dense" (vertical), collectée 3 fois par semaine,

⇒une zone d'habitat majoritairement pavillonnaire, collectée 2 fois par semaine.

- La collecte sélective des emballages ménagers a lieu une fois par semaine, principalement en sacs translucides jaunes.
- La collecte du verre a lieu par l'intermédiaire de points d'apport volontaire. La collecte du verre en porte-à-porte ne concerne que le centre-ville de Pau.
- La collecte des biodéchets concerne l'ensemble de l'habitat pavillonnaire de l'agglomération. Elle est assurée par un prestataire privé depuis le 1er janvier 2003. L'ensemble du pavillonnaire est doté d'un bac marron de 240 litres pour la collecte des déchets de jardin.
- La collecte des encombrants est assurée sur simple appel téléphonique (au n° Indigo). Elle a lieu principalement le matin avec un camion grappin, cette collecte a été réglementée en 2005.
- Un accueil téléphonique des usagers est assuré 7 heures par jour, 5 jours sur 7, via un n° Indigo (coût d'un appel local), pour des réclamations, des demandes de renseignements, des demandes d'enlèvements d'encombrants ...
- La collecte des papiers de bureau a lieu depuis le milieu de l'année 2004, à raison d'une fois par mois pour chaque établissement.
- La collecte des textiles (vêtements, linge de maison, chaussures, sacs, maroquinerie et jouets) est assurée par l'entreprise d'insertion « Le Relais ». Une centaine de bornes d'apport volontaire sont réparties sur le territoire de la CDAPP. Cette collecte a débuté au second semestre 2008 et a rapidement acquis une bonne notoriété.
- Les établissements d'HLM ont mis en place des conteneurs semi-enterrés, destinés aux ordures ménagères ou aux emballages ménagers ; leur collecte a lieu en régie par un camion spécialisé de la DOD. Ce type de collecte a lieu toutes les semaines au minimum, deux fois par semaine sur certains points. Il concerne les ordures ménagères résiduelles ou les emballages ménagers.
- La CDA a mis en place des conteneurs enterrés OM et verre dans le centre ville de Pau. La collecte a également lieu en régie par un camion spécialisé de la DOD, en même temps que la collecte des conteneurs semi-enterrés des établissements HLM.

### **2.1.3 Réglementation**

Le règlement de collecte a été approuvé par le conseil communautaire du 28 juin 2006. Il précise les modalités de présentation des déchets par les usagers. En 2009, des changements sont intervenus dans les modalités de collecte des professionnels soumis à Redevance Spéciale.

En ce qui concerne le règlement de collecte d'une façon générale, les BOM et les agents de collecte ne sont pas censés pénétrer dans le domaine privé. L'héritage du passé fait que des habitudes ont été prises et qu'il est parfois difficile de revenir en arrière. De ce fait, un modèle de « convention d'autorisation d'accès et de collecte » a été établi. Elles sont au nombre de 94. De plus, les marches-arrière sont interdites.

## 2.2 ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

### 2.2.1 Rappel de l'organisation de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est gérée depuis le 2 janvier 2003 en régie par le service de la CDAPP nommé "Direction Opérationnelle de la collecte des Déchets" (DOD).

Le territoire de l'agglomération est divisé en 3 secteurs :

- le centre-ville de Pau, collecté 5 fois par semaine, correspondant à une population d'environ 18 767 habitants
- une zone d'habitat majoritairement "dense" (vertical), collectée 3 fois par semaine, correspondant à une population de 53 507 habitants
- une zone d'habitat majoritairement pavillonnaire, collectée 2 fois par semaine, correspondant à une population de 86 722 habitants.

Les OMR sont collectées en bac, sauf au centre-ville de Pau où les sacs ont été conservés (les immeubles et les activités commerciales et industrielles de ce secteur qui le peuvent et qui le souhaitent sont néanmoins équipés d'un bac). En 2007, afin d'améliorer la propreté du centre ville de Pau, des points de regroupement ont été mis en place. Certains de ces points sont des conteneurs enterrés, mis en place lors des travaux du secteur piétonnier, d'autres sont des points aériens, constitués de 2 bacs roulants de 660 litres. Ces points de regroupement en centre ville de Pau ne concernent que les ordures ménagères.

Dans certains habitats verticaux de la ville de Pau (gérés par les deux plus importants bailleurs locaux), des conteneurs semi-enterrés ont été installés, et sont collectés en régie.

Fin 2009, 138 conteneurs étaient installés pour les OMR : 36 sont la propriété de la Communauté d'agglomération, et 102 propriété des bailleurs.

### 2.2.2 Quantités d'Ordures Ménagères Résiduelles collectées

Année	Nombre d'habitants desservis	Tonnage collecté (ordures ménagères)	Ratio par habitant (kg/hab/an)	Évolution du tonnage collecté
2009	150 539	40 195,04	267	- 3,86 %
2008	148 920	41 807,86	280,74	- 0,57 %
2007	147 714	42 049,12	284,66	- 1,87 %
2006	147 012	42 850,94	291,47	- 2,71 %
2005	147 012	44 048,98	299,6	- 1,02 %
2004	146 196	44 259,38	302,69	

Tableau 3 : Tonnages Ordures Ménagères (Ademe III-2-17)

Le tonnage d'ordures ménagères collecté en porte à porte et remis au SMTD est en diminution constante depuis 2004. Le ratio est de 267 kg d'ordures ménagères/hab/an.

Cette diminution est liée à deux facteurs parallèles : une diminution des tonnages collectés et une augmentation de la population. Cela représente les efforts des services et de la population pour une prévention de la production de déchets, et pour le tri et la collecte séparative de déchets recyclables. Par ailleurs, la nouvelle réglementation concernant les professionnels a également sorti des déchets non ménagers des déchets collectés par les services de l'agglomération.

La répartition des tonnages collectés se fait dans le tableau ci-après n°4.

Tournées ordures ménagères	Tonnage 2006	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Tonnage 2009
<b>Matin BOM classique</b>	18 645,66	18 358,58	18 176,74	17 134,41
<i>Conteneurs enterrés</i>	1 249,5	1 708,26	2308,06	2 433,02
<b>Après midi</b>	12 191,52	11 692,16	11550,06	11 074,26
<b>Soir</b>	10 763,6	10 290,12	9773	9 553,36
<b>Total</b>	<b>42 850,94</b>	<b>42 049,12</b>	<b>41 807,86</b>	<b>40 195,04</b>

Tableau 4 : répartition des tonnages d'ordures ménagères en fonction des équipes

Au total 40 195 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en porte-à-porte en 2009, à l'occasion d'environ 6997 tournées de véhicules de collecte (BOM et camionnettes).

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collecté en conteneurs semi-enterrés ou enterrés est de 2 433 tonnes. L'augmentation de 125 tonnes en conteneurs enterrés est liée à l'augmentation du nombre de conteneurs mis en place. On note une diminution importante des tonnages du matin. Celle-ci est due à différents facteurs comme :

Le passage de certains professionnels à une collecte par des sociétés privées.

L'opération « faisons Pau neuve » menée par la ville de Pau en centre ville et qui a permis de diminuer les collectes supplémentaires pour le maintien de la propreté.

L'effort des services et des habitants pour mettre en œuvre le tri sélectif .

Des tournées spécifiques ont lieu avec des petits camions afin de passer dans des endroits difficiles d'accès.

Les tournées spécifiques dédiées à des activités professionnelles (déchets ménagers assimilés) correspondent à un tonnage de 4 355 tonnes. Le reste du tonnage contient également des déchets assimilés aux ordures ménagères provenant d'activités industrielles et commerciales, collectés en même temps que les déchets ménagers. Le tonnage estimé sur ces tournées est d'environ 5000 tonnes.

En 2009, il n'y a pas eu de modification de collecte des ordures ménagères pour le public.

## 2.2.3 Traitement des ordures ménagères résiduelles

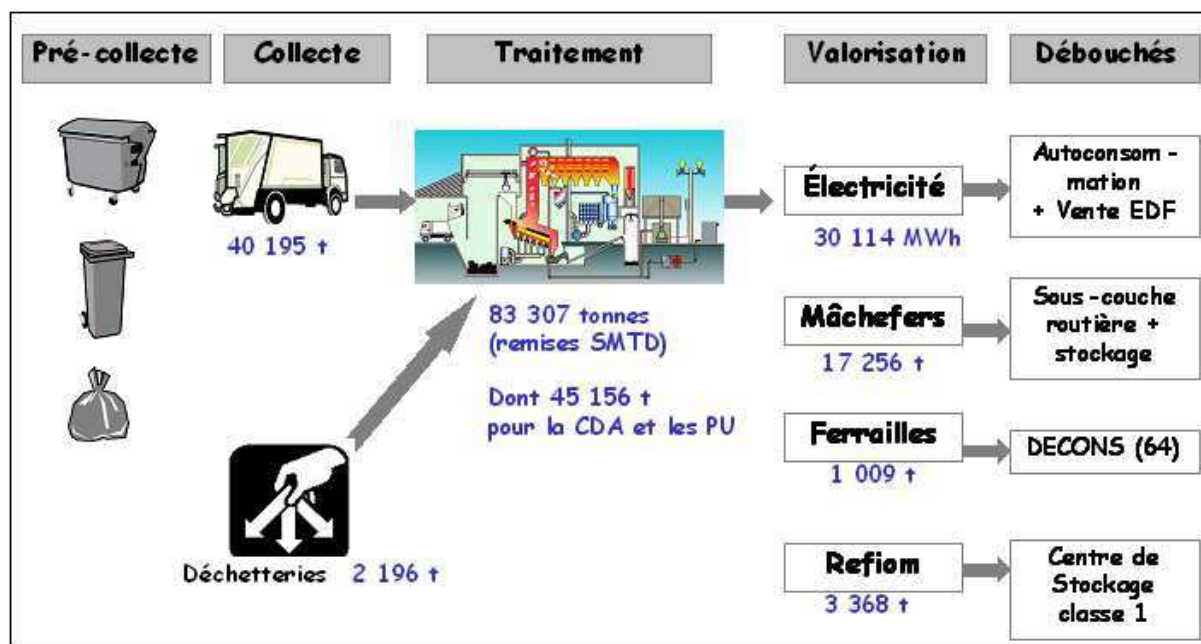


Figure 6 : Système de collecte et traitement des Ordures Ménagères Résiduelles

Les OMR remises au SMTD à Lescar pour le compte de la Communauté d'agglomération PAU-Pyrénées ont deux provenances : la collecte en porte à porte ou l'apport en déchetteries.

Provenance des déchets	Tonnage remis au SMTD 2008	% total 2008	Tonnage remis au SMTD 2009	% total 2008	Evolution en pourcentage
OMR en porte à porte	41 807,86	96 %	<b>40 195</b>	95 %	- 3,86 %
Déchetterie	1 801,78	4 %	<b>2 196</b>	5 %	+ 21,88 %
<b>Total DOD (selon DOD)</b>	43 609,64	100 %	<b>42 391</b>	100 %	<b>- 2,8 %</b>

Tableau 5 : Provenance des OMR incinérées selon CDAPP (Ademe Tableau III-2-11)

La baisse importante du tonnage collecté en porte à porte est compensée par une hausse très importante des « déchets incinérables » en déchetterie. L'ouverture de la cinquième déchetterie, gérée par Emmaüs Lescar, explique cette explosion. Plus généralement, on constate la progression régulière de ce tonnage depuis 2003 (1250 tonnes à l'époque).

Les déchets sont incinérés à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar, gérée par le SMTD.

<b>Usine de valorisation énergétique de Lescar</b>	
Maître d'ouvrage	SMTD
Exploitant	Béarn Environnement /Novergie
Capacité de l'usine	82 000 t/an
Tonnage incinéré en 2009	83 307 t
Part des déchets de la CDA	54 %
Nature de la valorisation	Électricité
Technique utilisée	Four à grilles
Traitement des fournées	Dépoussiérage, gaz acides, dioxines
Traitement des résidus	Mâchefers, Métaux, REFIOM



Tableau 6 : Fiche signalétique de l'UIOM de Lescar

	TOTAL pris en charge par SMTD (en tonnes)
CDA (dont dimanche ville de Pau)	40 738
Propreté Urbaine des communes de la CDA	2 222
CDA déchetteries	2196
<b>Total CDA</b>	<b>45 156</b>
CC Miey de Béarn	2 490
CC Vath Viela	5 322
CC Gave et Côteaux	1 384
CC Ousse Gabas	1 767
Sivom de la Vallée d'Ossau	3 062
Siectom Coteaux Béarn Adour	8 830
Sictom du Haut Béarn	7 561
CC Vallée d'Aspe	924
Commune de Labatmale	51
<b>Total autres EPCI</b>	<b>31 391</b>
Refus de tri adhérents	731
<b>Total général tous EPCI</b>	<b>77278</b>
Refus de tri	65
UIOM Lacq (arrêt)	575
DASRI	1762
Hôpitaux, entreprises, ...	3621
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>83 307,14</b>

Tableau 7 : Provenance, nature et tonnages des déchets remis au SMTD selon SMTD

L'apport global de la CDAPP est de 45 156 tonnes et représente 54 % des ordures ménagères traitées par le SMTD.

Ainsi le traitement de près de 2200 tonnes d'ordures ménagères issues de l'activité « propreté urbaine » des communes est pris en charge par la TEOM, c'est à dire le contribuable.

## 2.3 EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES

### 2.3.1 Organisation de la collecte des emballages ménagers recyclables

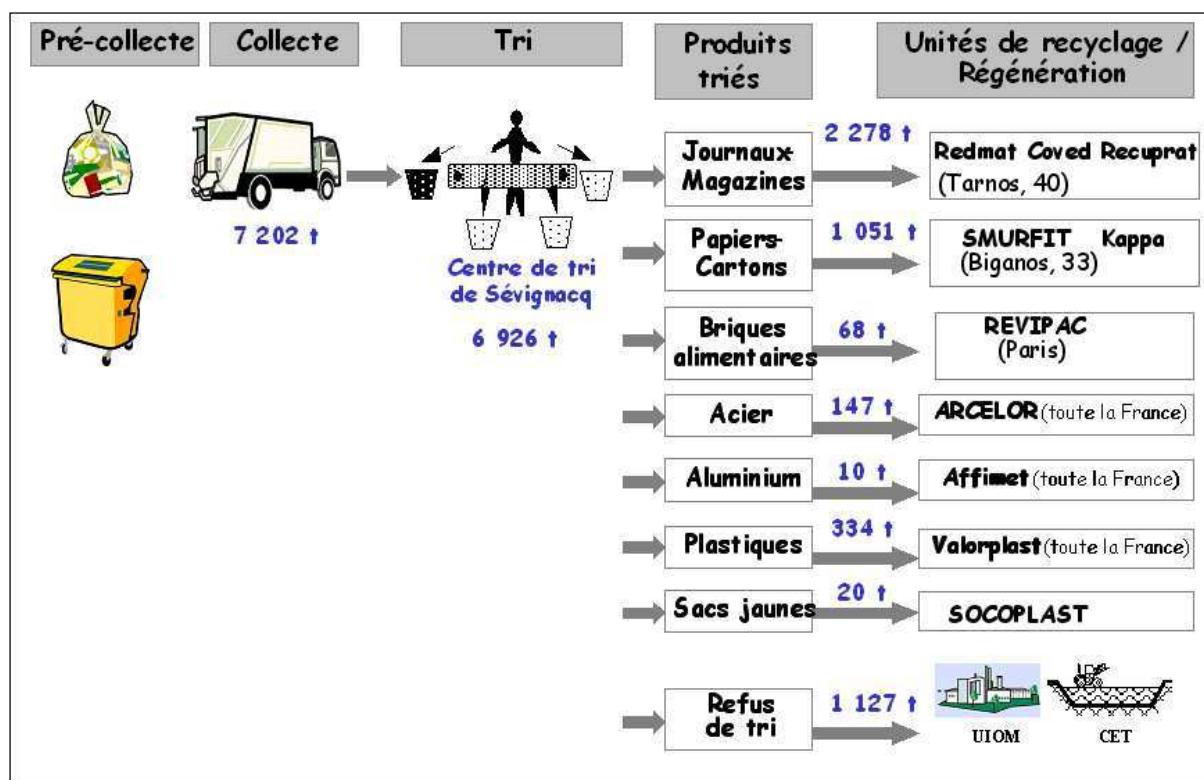


Figure 8 : Collecte et Traitement des Emballages Ménagers Recyclables

La collecte sélective des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) a été mise en place le 7 juin 2000 pour les 12 communes qui constituaient l'agglomération en 2000. Pour les 2 communes qui ont rejoint l'agglomération en 2003, Artigueloutan et Lee, elle a commencé en juillet 2003.

Tous les habitants de l'agglomération sont desservis par une collecte sélective en porte-à-porte, quel que soit leur type d'habitat. Cette collecte est assurée par la DOD (régie). Aucun changement n'est intervenu en 2009.

La collecte est majoritairement effectuée en sacs jaunes, pour l'ensemble du secteur pavillonnaire, et pour les immeubles exigus du centre ville de Pau. Depuis 2003, les immeubles sont équipés de bacs jaunes dans lesquels les habitants doivent déposer leurs emballages en vrac. Les zones de coteaux (Gelos, Gan, Jurançon, Mazères-Lezons) ont été dotées de points de regroupement en tête de chemin vicinal, avec des bacs jaunes identiques à ceux de l'habitat vertical.

Certains habitats verticaux de la ville de Pau ont été équipés de conteneurs semi-enterrés, dont un est spécialisé en collecte sélective, et sont collectés en régie (DOD). Fin 2009, 67 conteneurs étaient installés pour la collecte sélective.

Les résidents qui doivent porter leurs emballages dans un conteneur enterré ou dans des bacs en points de regroupement, reçoivent un « sac de pré-collecte », adapté au pré-tri dans les immeubles et un rappel des consignes de tri.

La fréquence demeure inchangée : une fois par semaine. Seul le jour de collecte varie en fonction du secteur.

### 2.3.2 Quantités d' Emballages Ménagers Recyclables collectées

Année	Tonnage	Ratio Kg/hab/an	Evolution tonnage an-1
2009	7 202,35	47,8	+ 1 %
2008	7 134,18	47,9	+ 4,1 %
2007	6 849,43	46,4	+ 0,8 %
2006	6 791,22	46,2	+ 0,4 %
2005	6 755,50	46,2	0 %

Tableau 8 : Tonnages d'emballages ménagers collectés en 2009

Au total, 7202,35 tonnes d'emballages ménagers, hors verre, ont été collectées en 2009 sur l'agglomération soit un tonnage stable par rapport à celui de 2008.

Le ratio de collecte par habitant est de 47,8 Kg/Hab/an et est stable par rapport à 2008. Ces résultats sont globalement satisfaisants en terme de quantité puisque nous dépassons la moyenne nationale, selon Eco-Emballages, de 47,24 Kg par habitant et par an, pour l'habitat urbain.

### 2.3.3 Traitement des Emballages Ménagers Recyclables

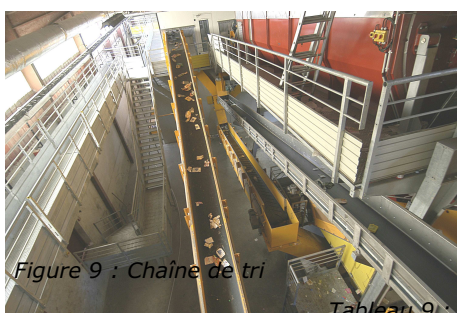


Figure 9 : Chaîne de tri

Centre de tri de Sévignacq	
Maître d'ouvrage	SMTD
Capacité du centre	15 000 t/an
Tonnages traités en 2009	15 183 tonnes
Part des EMR provenant de la CDA	45,62 %
Caractéristiques techniques	1 mini-chaîne circulaire / tri positif 1 chaîne linéaire / tri négatif

Tableau 9 : Fiche signalétique du centre de tri des emballages de Sévignacq

Les emballages ménagers collectés sur l'agglomération sont déposés dans un premier temps au quai de transfert de Lescar, site de Cap Ecologia, géré par le SMTD. Ce quai de transfert est opérationnel depuis le 1er février 2008. Les emballages sont alors transférés régulièrement au centre de tri de Sévignacq. Il n'y a plus de stockage « tampon », et le pont bascule est partagé. Ainsi, les tonnages collectés par la CDAPP et refus par le SMTD sont identiques.

Les refus de tri ont été envoyés au CET de Précilhon en début d'année 2009 puis à l'usine d'incinération de Lescar, site du SMTD.

### 2.3.4 Qualité des emballages ménagers collectés

Le tableau suivant indique par matériau les tonnages effectivement recyclés et expédiés dans les filières d'Eco-Emballages en 2009.

Les tonnages expédiés par le centre de tri dans les filières sont résumés dans le tableau suivant. Pour connaître les tonnages triés par les habitants au cours de l'année 2009, il faut tenir compte des stocks en début et fin d'année.

habitants desservis =>		population : 150 539							
Matériau à recycler	Repreneur (nom, adresse)	Stock fin 2008	Tonnages année 2009				2009	2008	
			Tonnages entrants	Tonnages expédiés	stock fin 2009	Tonnages triés	ratio Kg/hab/an	Tonnages triés	ratio Kg/hab/an
Journaux Magazines	Redmat, coved, recuprat	81,206		<b>2277,546</b>	40,444	2 238,315	<b>14,87</b>	2 651	17,80
Cartons (part ménagère)	Smurfit Kappa	21,39		<b>1050,817</b>	19,672	1068,694	<b>7,10</b>	1030,025	6,92
Briques ELA	Revipac	7,803		<b>67,816</b>	3,424	63,437	<b>0,42</b>	68,772	0,46
Acier	ARCELOR	10,305		<b>146,567</b>	-3,530	132,584	<b>0,88</b>	157,913	1,06
Aluminium	AFFIMET	4,116		<b>9,775</b>	3,347	8,993	<b>0,06</b>	8,741	0,06
PET transparent	VALORPLAST	10,602		<b>173,723</b>	4,010	167,131	<b>1,11</b>	184,999	1,24
PET couleur	VALORPLAST	2,698		<b>40,313</b>	3,044	40,659	<b>0,27</b>	39,588	0,27
PEHD	VALORPLAST	5,705		<b>119,631</b>	5,679	119,605	<b>0,79</b>	131,827	0,89
Gros de magasin	Redmat, coved, recuprat	35,313		<b>1396,872</b>	-5,946	1363,552	<b>9,06</b>	1 377	9,24
Sacs jaunes	SOCOPLAST	4,397		<b>19,660</b>	17,330	32,593	<b>0,22</b>	34,483	0,23
Refus de tri	CET Precilhon	-8,512		<b>1126,819</b>	31,580	1166,820	<b>7,75</b>	1 098	7,38
	<b>TOTAL Emballages</b>	175,023	6925,9	6429,539	119,054	6402,383	<b>42,53</b>	6 782,48	45,54
Acier issu des mâchefers	ARCELOR						<b>0,00</b>	989	
Verre	BSN Glasspack						<b>0,00</b>	3 514	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>6 430</b>	<b>119</b>	<b>6 402,38</b>	<b>42,53</b>	<b>11 286,18</b>	<b>75,79</b>

Tableau 10 : Activité du centre de tri (Ademe III-3-13)

Les résultats de l'année 2009 sont moins positifs que ceux de l'année 2008.

En effet, la quantité des refus de tri a augmenté en valeur et en ratio à l'habitant. En parallèle, la plupart des ratios des matières à recycler sont en recul.

Pour synthétiser nos performances de collecte sélective, nous pouvons donner des ordres de grandeur de matières premières économisées et des débouchés.

### 2.3.4.1 Intérêt des matières secondaires pour économiser des ressources



Figure 10 : Économie de ressources grâce au recyclage

### 2.3.4.2 Les débouchés des matières secondaires

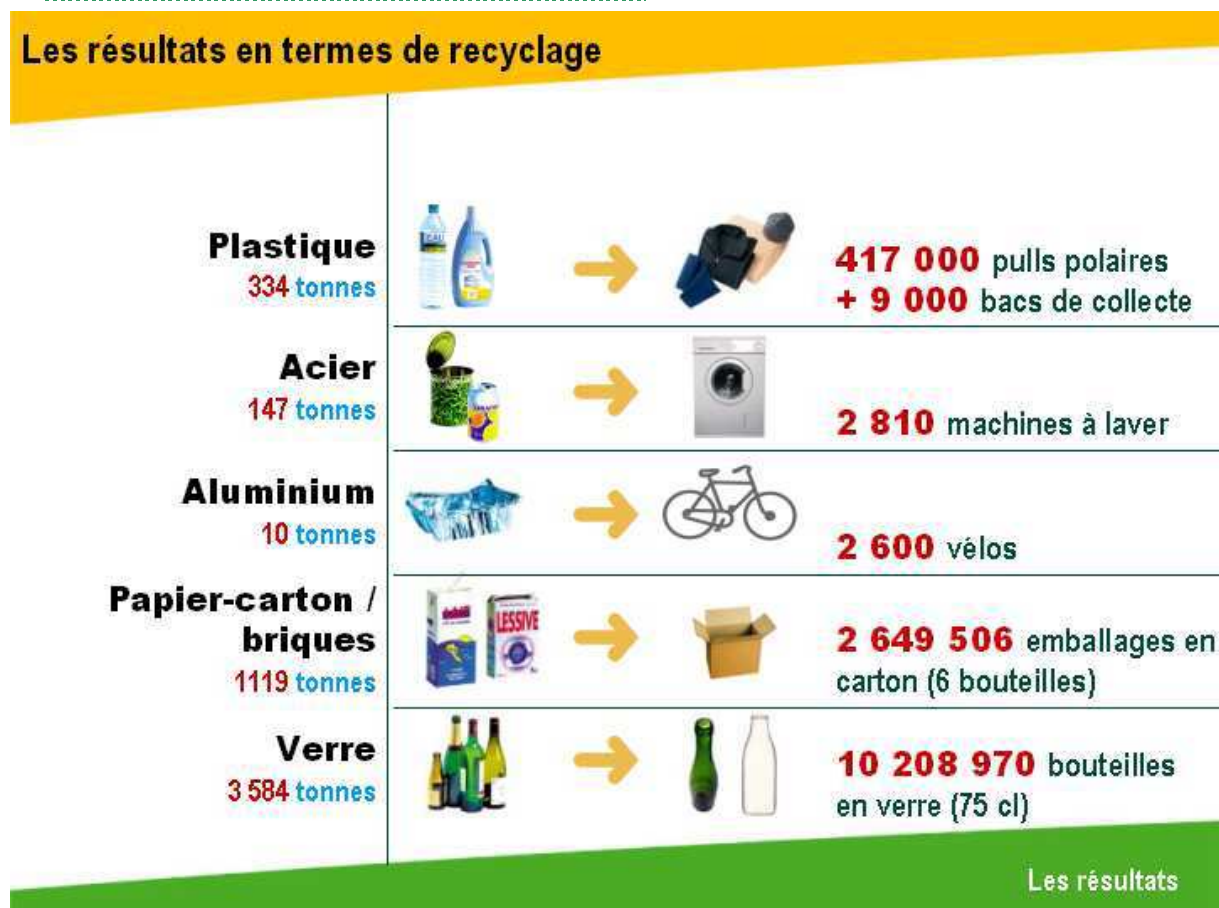


Figure 11 : Débouchés des matières secondaires

### 2.3.5 Caractérisations

Depuis septembre 2005, les caractérisations sur produit entrant demandées par Eco-emballages dans le cadre du barème D sont en place. Le programme de prélèvement est préétabli en fonction des tonnages collectés et des types d'habitat. Le taux de refus est de 14,44%. Ce taux de refus est bien supérieur à celui de 2008, et cohérent avec la baisse des quantités effectivement recyclées vue au paragraphe précédent.

Année	2007	2008	2009
Nombre de caractérisations	18	18	18
Taux de refus	13,62%	13,19%	14,44%

Tableau 11 : Caractérisations et taux de refus sur 3 ans

La caractérisation par type d'habitation permet d'avoir un taux de refus plus précis pour chacun des types.

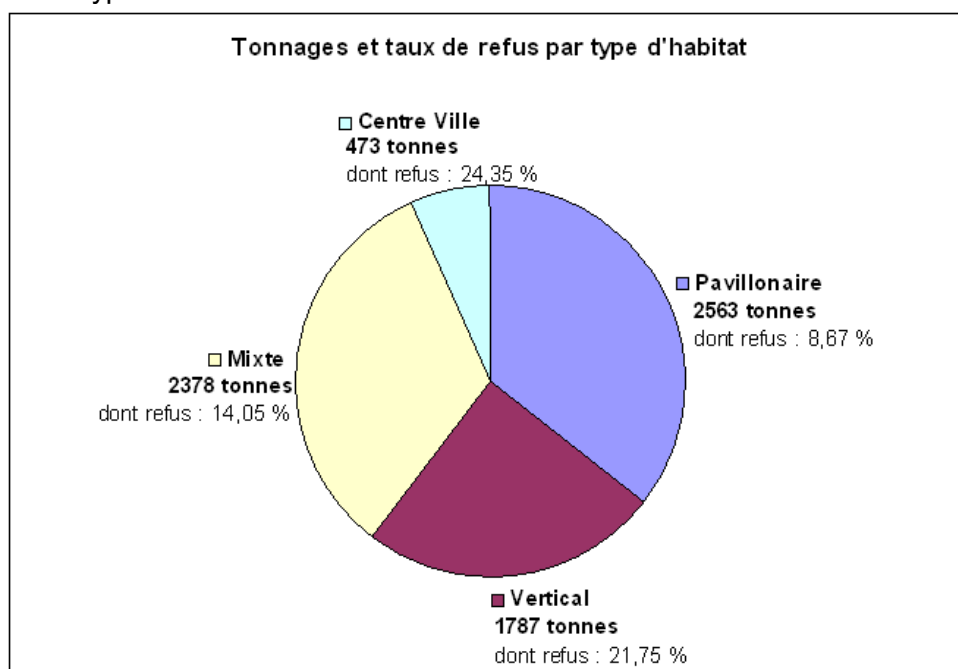


Figure 12 : Tonnage et taux de refus par type d'habitat

Le taux de refus le plus élevé se trouve dans l'habitat collectif: les conteneurs enterrés et le centre ville de Pau.

Les échantillonnages montrent cependant une grande diversité entre les prélèvements, tant sur les refus de tri que sur les matériaux.

Il sera important de renforcer de nouveau la communication dans les zones de fort taux de refus.

Secteurs	Date	Données	GROS DE					JOURNAUX					REFUS
			5.02	TETRA	ACIER	ALUMINIUM	MAGASIN	SACS	MAGAZINES	PET CLAIR	PET FONCE	PEHD	
Billère Nord	14/01/09	Poids	8,100	0,810	1,430	0,100	13,710	0,390	27,430	1,530	0,140	1,510	6,690
		% Répartition	13,098%	1,310%	2,312%	0,162%	22,170%	0,631%	44,356%	2,474%	0,226%	2,442%	10,818%
Pau centre ville 2 + 3	05/02/09	Poids	7,710	0,970	0,760	0,400	6,510	0,180	13,000	0,940	0,300	1,140	10,270
		% Répartition	18,279%	2,300%	1,802%	0,948%	15,434%	0,427%	30,820%	2,229%	0,711%	2,703%	24,348%
Indusnord Pau	04/03/09	Poids	11,970	1,180	0,980	0,060	5,810	0,400	11,610	2,190	0,320	1,290	3,080
		% Répartition	30,779%	3,034%	2,520%	0,154%	14,940%	1,029%	29,853%	5,631%	0,823%	3,317%	7,920%
Pau verdun	11/03/09	Poids	5,070	0,310	0,730	0,900	10,930	0,100	21,870	1,260	0,100	0,330	4,930
		% Répartition	10,896%	0,666%	1,569%	1,934%	23,490%	0,215%	47,002%	2,708%	0,215%	0,709%	10,595%
Jurançon ville	02/04/09	Poids	17,870	0,630	1,310	0,120	12,310	0,220	24,620	1,230	0,410	0,600	2,330
		% Répartition	28,986%	1,022%	2,125%	0,195%	19,968%	0,357%	39,935%	1,995%	0,665%	0,973%	3,779%
Lons Indus	07/05/09	Poids	16,180	0,510	1,200	0,330	10,000	0,290	20,000	1,040	0,150	0,360	7,170
		% Répartition	28,272%	0,891%	2,097%	0,577%	17,473%	0,507%	34,947%	1,817%	0,262%	0,629%	12,528%
Pau 14 juillet	14/05/09	Poids	12,570	0,490	1,300	0,250	8,190	0,080	16,380	1,380	0,230	0,990	12,490
		% Répartition	23,128%	0,902%	2,392%	0,460%	15,069%	0,147%	30,138%	2,539%	0,423%	1,822%	22,981%
Pau Berlioz Péboué	05/06/09	Poids	5,550	0,230	0,460	0,170	13,720	0,250	27,440	1,040	1,040	1,290	2,510
		% Répartition	10,335%	0,428%	0,857%	0,317%	25,549%	0,466%	51,099%	1,937%	1,937%	2,402%	4,674%
Saint Julien Saragosse	11/06/09	Poids	7,060	0,520	1,070	0,230	13,970	0,110	27,930	1,480	0,330	1,020	6,040
		% Répartition	11,814%	0,870%	1,790%	0,385%	23,377%	0,184%	46,737%	2,477%	0,552%	1,707%	10,107%
Idron	08/07/09	Poids	8,660	0,260	1,300	0,280	11,480	0,340	22,960	1,670	0,470	1,060	6,540
		% Répartition	15,740%	0,473%	2,363%	0,509%	20,865%	0,618%	41,730%	3,035%	0,854%	1,927%	11,887%
Pau Fouchet	11/08/09	Poids	23,160	0,680	0,650	0,160	6,320	0,090	12,660	1,650	0,250	1,130	1,800
		% Répartition	47,703%	1,401%	1,339%	0,330%	13,018%	0,185%	26,076%	3,399%	0,515%	2,327%	3,708%
Lescar Est	03/09/09	Poids	5,930	0,470	0,560	0,180	14,680	0,130	29,370	1,420	0,120	0,270	7,220
		% Répartition	9,826%	0,779%	0,928%	0,298%	24,325%	0,215%	48,666%	2,353%	0,199%	0,447%	11,964%
Pau Fac Hopital	11/09/09	Poids	19,170	0,150	0,360	0,080	5,100	0,080	10,210	0,970	0,170	0,090	12,320
		% Répartition	39,363%	0,308%	0,739%	0,164%	10,472%	0,164%	20,965%	1,992%	0,349%	0,185%	25,298%
Conteneurs enterrés	08/10/09	Poids	4,100	0,170	0,210	0,040	2,420	0,070	4,840	0,350	0,070	0,190	37,980
		% Répartition	8,128%	0,337%	0,416%	0,079%	4,798%	0,139%	9,596%	0,694%	0,139%	0,377%	75,297%
Lons supplémentaire	16/10/09	Poids	6,820	0,750	1,210	0,140	5,800	0,250	11,590	0,810	0,200	1,310	6,310
		% Répartition	19,381%	2,131%	3,438%	0,398%	16,482%	0,710%	32,935%	2,302%	0,568%	3,723%	17,931%
Pau allées	06/11/09	Poids	9,540	0,710	1,880	0,120	11,110	0,120	22,220	0,830	0,220	1,200	2,680
		% Répartition	18,843%	1,402%	3,713%	0,237%	21,944%	0,237%	43,887%	1,639%	0,435%	2,370%	5,293%
Bizanos Sud	12/11/09	Poids	12,670	0,810	2,610	0,290	9,890	0,440	19,800	1,470	0,360	2,220	2,840
		% Répartition	23,727%	1,517%	4,888%	0,543%	18,521%	0,824%	37,079%	2,753%	0,674%	4,157%	5,318%
Pau Hippodrome	02/12/09	Poids	19,880	0,620	0,590	0,110	19,680	0,220	39,360	1,110	0,320	0,830	6,520
		% Répartition	22,277%	0,695%	0,661%	0,123%	22,053%	0,247%	44,106%	1,244%	0,359%	0,930%	7,306%

Tableau 12 : caractérisations par produits des échantillons de collecte sélective

	Type d'habitat	Taux de refus 2009
	PAVILLONAIRE	8,67 %
	VERTICAL	21,75%
	MIXTE	14,05%
	CENTRE VILLE	24,35%

Tableau 13 : caractérisations par type d'habitat des échantillons de collecte sélective

## 2.3.6 Modifications intervenues dans la collecte des emballages ménagers

### 2.3.6.1 Modifications de la collecte

En 2009, il n'y a pas eu de modifications majeures de la collecte des emballages ménagers.

### 2.3.6.2 Contrat Eco-emballages

La Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées est sous contrat Eco-Emballages, dit barème D. La Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées a choisi de garder la garantie de reprise des matériaux. De ce fait, les repreneurs et les tarifs de reprise sont désignés par Eco-Emballages pour les différents matériaux.

Ce barème propose un soutien à la tonne triée, ainsi qu'un soutien au personnel.

Ce barème propose aussi une aide à la mise en place d'une « optimisation », c'est à dire d'une étude concernant les coûts de collecte par flux et type de collecte, étude devant être suivie de propositions pour améliorer le service et diminuer les coûts. La première partie de cette étude a été réalisée en 2006.

Fin 2008, la nouvelle équipe communautaire a décidé de lancer d'une part un « baromètre d'opinion », d'autre part une étude d'optimisation. Ces deux études ont été réalisées en 2009 par des bureaux d'études, après appels d'offre:

- CSA pour le baromètre d'opinion
- un groupement Antea/Parmenion/Ecobox pour le bureau d'études.

Le contenu et le résultat de ces études est présenté en fin de rapport.

## 2.4 ORGANISATION DE LA COLLECTE DU VERRE

Deux systèmes de collecte du verre coexistent :

### La collecte en porte-à-porte :

La collecte du verre en porte-à-porte est réalisée en régie. Elle est limitée :

- au centre-ville de Pau, d'une part, où la collecte en sacs a été maintenue (environ 18 767 habitants).
- à la zone d'habitat vertical dotée de bacs operculés verts (environ 28 000 habitants).

Dans ces deux cas, la collecte est hebdomadaire.

Cette collecte concerne environ 46 767 habitants pour quatre collectes hebdomadaires.

### La collecte en apport volontaire :

Sur tout le reste de l'agglomération, la collecte du verre se fait par apport volontaire. Les bornes à verre sont collectées par un prestataire : l'entreprise SLR Recyclage. En 2009, ce nombre de bornes est de 226, réparties sur tout le territoire. Cependant, des modifications, au cas par cas des implantations de bornes à verre, ont été entreprises, espérant ainsi améliorer le taux de captage du verre. Les modifications d'emplacement sont parfois minimes, mais ont pu avoir lieu dans le but d'améliorer la sécurité des usagers lors du dépôt.

Cette collecte concerne environ 103 772 habitants, principalement une population habitant dans les zones pavillonnaires.

Le ratio est donc d'une borne pour 470 habitants.

Le matériel utilisé est en PEHD recyclé, vert foncé, et il est insonorisé. L'équipement de ces "points verre" avec un totem de signalisation et une corbeille s'est continué en 2009.

Ce mobilier urbain est nettoyé et réparé trimestriellement par l'association d'insertion "Béarn Solidarité".

#### 2.4.1 Quantités de Verre collectées

collecteur	Mode de collecte	2007	2008	2009	Part en %	Ratio Kg / hab / an	Évol. Ratio an -1	population
Régie CDAPP	Porte à porte	1 133	1167	<b>1153</b>	32	24,6	- 1,6 %	46 767
SLR recyclage	Bornes d'apport volontaire	2 355	2406	<b>2406</b>	68	23,2	- 1,4 %	103 772
	Extra (manif.)	7	17	<b>7</b>				
<b>Total</b>		<b>3 497</b>	<b>3 591</b>	<b>3566</b>	<b>100</b>	<b>23,7</b>	<b>- 2 %</b>	<b>150 539</b>

Tableau 14 : Tonnages de verre ménager collectés en 2009

Les quantités de verre collectées en 2009 sont en légère baisse par rapport à 2008.

Au bilan, 3 566 tonnes de verre ont été collectées sur la Communauté d'Agglomération en 2009, dont 68 % en apport volontaire, et 32% en porte-à-porte.

Sur le plan national, le gisement du verre est en baisse, dû au fait que les entreprises privilégient le plastique au dépend du verre pour leurs emballages. Néanmoins, nous devons améliorer le captage du verre, en multipliant les bornes d'apport volontaire et en renforçant notre communication.

Nos performances sont cependant supérieures à celles des collectivités urbaines identiques, qui sont de 20,54 kg/hab/an en moyenne. Cependant, en milieu semi- urbain, les tonnages atteignent 29,4 en porte à porte et 28,2 pour l'apport volontaire.

## 2.4.2 Traitement du verre

Le verre collecté en porte-à-porte par la DOD est déversé à LESCAR, sur la plate-forme de transfert du SMTD dont l'aménagement a été terminé en février 2008. Le transport est assuré par la Société Landaise de Recyclage (SLR) vers l'usine verrière de Vayres (33), dans le cadre du contrat passé avec Eco-emballages. Sur cette plate-forme, le verre de deux collectivités sont mélangés: la communauté d'agglomération Pau Pyrénées et la communauté de communes du Mieu de Béarn.

Les bornes à verre sont collectées par l'entreprise SLR et le verre est directement acheminé vers l'usine de Vayres. Le verre est d'abord trié, pour éliminer le maximum d'impuretés (céramiques, métal, etc..) avant d'être réintégré dans le process de fabrication. Il est recyclable à l'infini, mais le verre teinté ne peut pas être utilisé pour la fabrication de verre incolore.

En 2009, 3 566 tonnes de verre, en provenance de la CDAPP ont été recyclées aux usines BSN de Vayres et Béziers.

## 2.5 COLLECTE ET TRAITEMENT DES BIODECHETS

### 2.5.1 Organisation de la collecte des biodéchets

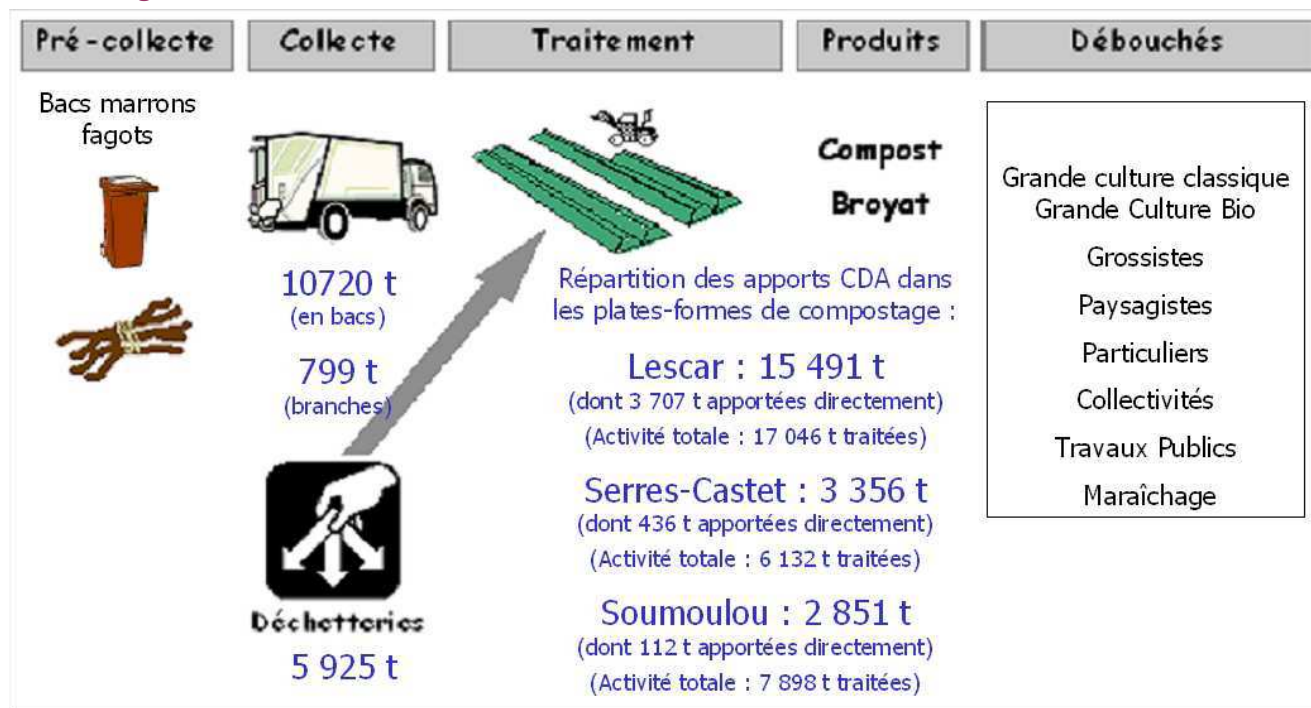


Figure 13 : Collecte et Traitement des Déchets de Jardin Compostables (source SMTD)

La collecte sélective des biodéchets est assurée sur la quasi-totalité du territoire de l'agglomération. Seules quelques zones ne sont pas desservies : il s'agit du centre ville de Pau et des zones à habitat dispersé comme les coteaux.

Cette collecte en porte-à-porte concerne les déchets de jardin et les déchets fermentescibles de la cuisine, dit biodéchets. Elle est confiée à une entreprise privée. La fréquence est d'une fois par semaine.

Les quatre déchetteries, ainsi que la nouvelle recyclerie, accueillent également les déchets verts compostables.

17 444 tonnes de déchets verts ont donc été collectées et compostées en 2009 (dont 10 720 t collectées en porte-à-porte et 5 925 t en déchetteries, et 799 t collectées par les encombrants).

### 2.5.2 Modifications de la collecte des déchets de jardin compostables

Depuis 2005, la collecte des biodéchets se borne aux bacs marron (240 litres) et aux fagots de faible taille. Tous les autres contenants ne sont pas collectés. Les usagers ont reçu un « bioseau », leur permettant de transférer les déchets fermentescibles de la cuisine au bac marron. Depuis 2009, 26 fleuristes ont été intégrés à la collecte des biodéchets des particuliers.

Les biodéchets sont collectés par une entreprise privée, et le marché a été renouvelé au premier janvier 2006. L'entreprise COVED est attributaire du marché, pour une durée de 3 ans fermes, renouvelables par durée de 1 an, sans excéder 5 ans au total.

Depuis 2008, en raison de l'engorgement de la plate-forme de Lescar, il est demandé au prestataire de répartir les apports des déchets de jardin entre trois plate-forme du SMTD (Lescar, Serres-Castets et Soumoulou). La répartition des tonnages collectés en porte à porte entre les trois plates-formes est la suivante :

Plate forme de compostage	Tonnes apportées
Serres-Castet	2 920
Soumoulou	2 740
Lescar	11 784
<b>Total</b>	<b>17 444</b>

Tableau 15 : Tonnes apportées aux 3 plates-formes de compostage

### 2.5.3 Quantités de Déchets de Jardin Compostables collectées

Provenance	2007		2008		2009		nb Hab	ratio kg/hab	Evolution 2008 2009	compostage	
	tonnes	part du total	tonnes	part du total	tonnes	part du total				plate-forme	Tonnage payé CDA 2009
Porte à Porte	11 042	64,93%	11 245	64,40%	<b>10 720</b>	61,4%	60 000	179	- 4,7%	Lescar	15 491
Déchetteries	5 320	31,29%	5 525	31,64%	<b>5 925</b>	34%	150 539	40	+ 7,2%	Soumoulou	2 851
Encombrants	644	3,78%	692	3,96%	<b>799</b>	4,6%	150 539	5	+ 15%	Serres Castet	3 356
<b>TOTAL</b>	<b>17 006</b>		<b>17 462</b>		<b>17 444</b>		150 539	115	<b>-0,1%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 698</b>

Tableau 16 : Tonnages de Déchets de Jardin Compostables en 2009

Pour la première année, le tonnage global des déchets compostables est stable.

La nette progression de la déchetterie et le léger recul du porte à porte rééquilibre la répartition entre ces 2 modes de collecte.

Le point préoccupant est l'augmentation importante des déchets de jardin collectés en « encombrants ». Même s'ils sont mis à disposition sur le trottoir, devant une résidence particulière, ils ne sont peut-être pas systématiquement le résultat d'une activité particulière de week-end. Il est en effet simple pour certaines entreprises peu scrupuleuses de laisser les déchets à la charge du particulier, c'est à dire de la collectivité.

L'ensemble des bio-déchets (déchets de jardin et déchets fermentescibles) collectés en porte-à-porte est composté sur les plates-formes de compostage du SMTD à Lescar, Soumoulou ou Serres-Castet. Un andain particulier est réservé aux biodéchets.

Les déchets de jardin issus de la déchetterie de Lescar sont évacués sur la plate-forme de compostage du SMTD à Lescar. Ceux issus des déchetteries de Pau et de Jurançon sont évacués vers les plates formes de Serres-Castet ou Soumoulou.

La différence entre le tonnage collecté (17 444 tonnes) et le tonnage composté (21 698 tonnes) pris en charge financièrement par la CDA s'explique par les apports directs aux plates-formes de compostage. Ces apports concernent les services d'entretien des espaces verts des communes et certains professionnels dans la limite de 5 m3 par semaine.

Ainsi, le traitement de près de 4300 tonnes de déchets de jardin, issues d'activité professionnelle est financé par la TEOM, c'est à dire les ménages.

#### 2.5.4 Les composteurs

La collecte de déchets fermentescibles permet de détourner de l'incinération une partie des déchets de la cuisine. Dans le cadre de la réduction des déchets, des composteurs individuels sont également fournis aux usagers.

	Au 30/06/06	Au 30/09/07	Au 31/12/08	Au 31/12/09	Taux d'évolution 2008 2009
Nombre de composteurs	2144	2429	<b>2637</b>	<b>2888</b>	<b>+ 9,5 %</b>

Tableau 17 : Composteurs

Aujourd'hui, environ 11% des 27 000 foyers concernés par l'opération a retiré un composteur.

En 2009, le produit de la vente des composteurs est de 4 225 €.

## 2.5.5 Compostage des déchets verts



Plate-forme de compostage de LESCAR	
Maître d'ouvrage	SMTD
Capacité de la plate-forme	15 000 t/an
Tonnages traités en 2009	17 046 t
Part des déchets de jardin compostables provenant de la CDA	90,87 %
Caractéristiques techniques	Compostage en andain à l'air libre

Tableau 18 : Fiche Signalétique de la plate-forme de compostage de Lescar

Plate-forme de compostage de SERRES-CASTETS	
Maître d'ouvrage	SMTD
Capacité de la plate-forme	7 000 t/an
Tonnages traités en 2009	6 131 t
Part des déchets de jardin compostables provenant de la CDA	54,73 %
Caractéristiques techniques	Compostage en andain à l'air libre

Tableau 19 : Fiche Signalétique de la plate-forme de compostage de Serres-Castet

Plate-forme de compostage de SOUMOULOU	
Maître d'ouvrage	SMTD
Capacité de la plate-forme	11 000 t/an
Tonnages traités en 2009	7 898 t
Part des déchets de jardin compostables provenant de la CDA	36,10 %
Caractéristiques techniques	Compostage en andain à l'air libre

Tableau 20 : Fiche Signalétique de la plate-forme de compostage de Soumoulou

## 2.6 COLLECTE EN PORTE-A-PORTE DES ENCOMBRANTS ET GROS DECHETS VERTS

### 2.6.1 Organisation de la collecte des encombrants et des gros déchets de jardin

Pour la collecte des encombrants et des gros déchets de jardin, la Direction Opérationnelle de la collecte des Déchets (DOD) dispose de 2 camions grappin. Un troisième grappin a été acheté en 2008. Il a la particularité d'être de type « forestier » pour la protection des flexibles. En effet, de nombreuses pannes avaient lieu en raison des ruptures de flexibles, arrachés par les branches lors de la collecte.

C'est un service assuré sur tout le territoire de l'agglomération, qui demande depuis le 2 janvier 2003 une "inscription" préalable de l'usager par appel au n° Indigo 0820 064 064. Ces enlèvements sont limités à un par mois, par foyer et à 2 m<sup>3</sup> par enlèvement.

Lors de l'appel, il est fixé une date d'enlèvement, l'usager étant invité à sortir les objets la veille au soir.

Cette collecte est théoriquement limitée aux objets intransportables, les quatre déchetteries et la nouvelle recyclerie, offrant aux habitants de l'agglomération la possibilité de se débarrasser des objets transportables.

Les bailleurs sociaux font procéder à l'enlèvement de leurs encombrants par l'entreprise d'insertion « Béarn Solidarité ». Les produits collectés sont envoyés dans le même exutoire que ceux collectés par la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées, et leur traitement est pris en charge par la CDA quelle que soit la provenance.

### 2.6.2 Quantités d'encombrants, de gros déchets verts

	Total 09	Part / total	Total 08	Total 07	Total 06
Encombrants grappin DOD	512,98	62,83 %	516,07	494,92	554,09 t
Encombrants Paloise HLM	105,91	16,85 %	138,37	153,56	121,93 t
Encombrants Béarnaise Habitat	119,12	20,32 %	166,91	128,22	145,80 t
<b>TOTAL Encombrants</b>	<b>738,01</b>	<b>100,00%</b>	<b>821,35</b>	<b>776,70 t</b>	<b>821,82 t</b>
VEGETAUX bois + troncs ONYX	71,27	6,08 %	44,80	204,76 t	258,46 t
VEGETAUX exceptionnel mairies			0		16,66 t
VEGETAUX compostés	798,66	93,92 %	691,72	643,78 t	503,14 t
autre					
<b>TOTAL Végétaux</b>	<b>869,93</b>	<b>100,00%</b>	<b>736,52</b>	<b>848,54 t</b>	<b>778,26 t</b>
<b>TOTAL Encombrants</b>	<b>738,01</b>	<b>52,72 %</b>	<b>821,35</b>	<b>776,70 t</b>	<b>821,82 t</b>
<b>TOTAL Végétaux</b>	<b>869,93</b>	<b>47,28 %</b>	<b>736,52</b>	<b>848,54 t</b>	<b>778,26 t</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1607,94</b>	<b>100,00%</b>	<b>1557,87</b>	<b>1625,24 t</b>	<b>1 600,08 t</b>

Tableau 21 : tonnage d'encombrants 2009 (source SMTD pour bio, DOD pour monstres)

En 2009, la DOD a collecté sur demande des habitants de l'agglomération 513 tonnes d'encombrants et 870 tonnes de gros déchets verts. Ce sont donc 1383 tonnes d'encombrants collectés en porte-à-porte pour l'année 2008, par la DOD.

De plus, la DOD assure la charge financière du traitement des encombrants des immeubles des bailleurs sociaux (Béarnaise Habitat et Office HLM). Ceux-ci collectent et transportent eux-même les encombrants de leurs locataires au centre de traitement (entreprise privée). En 2009, 225 tonnes d'encombrants (Monstres) ont été collectées dans le cadre de cette convention.

Le total des encombrants enlevés sur l'agglomération et traités par la CDA est de 1 608 tonnes. Après une très forte augmentation des encombrants en général et des gros déchets de jardin, on observe une stabilisation.

Tout compris, nous arrivons à environ 10 kg d'encombrants collectés par habitant et par an. Ce chiffre est identique depuis 2006.

Concernant les collectes réalisées par Emmaüs, nous disposons de peu de données. Nous n'avons pas le poids correspondant car Emmaüs ne pèse pas ses camions et de plus ne pourrait pas dissocier le poids lié à un appel ayant transité par le n° Indigo du poids lié à son activité habituelle qui existait avant la convention. De plus, l'orientation des usagers vers Emmaüs existe depuis 2003, et certains usagers appellent directement l'association sans passer par le numéro indigo. Ce sont des quantités qui nous échappent et des produits qui sont réemployés ou valorisés.

### 2.6.3 Traitement des encombrants collectés

#### 2.6.3.1 Encombrants hors appareils électroménagers et gros déchets verts

Les tonnages collectés ont été orientés en 2009 vers le centre de tri Veolia (Lons) pour les encombrants DIB et vers le centre de tri Boucou (Montardon) pour les déchets végétaux. Les fractions valorisables sont traitées dans les filières correspondantes et le résidu non valorisable est envoyé au CET de Précilhon.

#### 2.6.3.2 Appareils électroménagers

Depuis le 1er avril 2007 une convention avec ERP, un des trois éco-organismes agréés pour la filière DEEE (Déchets des Equipements Electriques et Electroniques) est effective.. Les déchets sont donc rassemblés en déchetterie, puis collectés par le repreneur de l'éco-organisme, et valorisés dans des filières agréées.

Depuis la mise en place de cette filière, la communauté d'agglomération Pau Pyrénées ne supporte plus la charge financière du traitement des DEEE. Les tonnages sont cependant inférieurs à ceux attendus en raison de vandalisme.

De même, dans le cadre des DEEE, la Communauté d'Agglomération PAU-Pyrénées a une convention avec Recylum, éco-organisme dédié aux lampes. Les lampes sont en effet, considérées comme des DEEE particuliers. La convention est appliquée dans les mêmes conditions que pour les DEEE classiques depuis le 1er avril 2007.

## 2.7 LES DECHETTERIES

Produits acceptés	Tri/Conditionnement	Type de traitement	Lieux
Papiers	Veolia (64)	Tri / Recyclage matière	Divers papetiers
Cartons	Paprec (64)	Tri / Recyclage matière	Corenso / Smurfit
Ferrailles	Decons (64)	Tri / Recyclage matière	Aciérie ADA (Espagne)
Flaconnages Plastiques	Sévignacq (64)	Tri / Recyclage matière	Usines du groupe Valorplast (France)
Verre	SLR (40) / IPAQ (33)	Tri / Recyclage matière	BSN (33)
Huiles de vidange	Dargelos (40)	Recyclage matière Valorisation énergétique	SRRHU (France)
Déchets verts	/	Valorisation biologique	Plate-Forme de compostage Lescar (64)
Bois	Paprec (64)	Tri / Valorisation biologique ou matière	Seosse (40)
Incinérables	/	Valorisation énergétique	UIOM Lescar (64)
Pneus	Sita (64)	Valorisation énergétique	Cimenteries
Gravats	Paprec (64)	Remblaiement	(64)
Monstres	Veolia (64)	Enfouissement	
Piles	Corepile SCRELEC (92)	Tri / Recyclage matière	SCRELEC (France)
Batteries	Tri Action	Tri / Recyclage matière	Paprec (64)

Tableau 22 : Traitement et destination des déchets collectés en déchetteries

Quatre déchetteries et une déchetterie – recyclerie (en partenariat avec Emmaüs) sont à la disposition des habitants de l'agglomération. Les caractéristiques des déchetteries sont les suivantes :

Liste déchetteries	Exploitant	Armoire à déchets dangereux	Collecte spécifique DEEE	Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture au public	Accès professionnels
Déchetterie Bizanos	COVED	Oui	Oui	7/7	Lundi au samedi de 10h à 18h30 Dimanche de 10h à 14h	Accès gratuit pour les déchets recyclables uniquement (< 5 m <sup>3</sup> /sem)
Déchetterie Jurançon	COVED	Oui	Oui	7/7	Lundi au samedi de 10h à 18h30 Dimanche de 10h à 14h	Accès gratuit pour les déchets recyclables uniquement (< 5 m <sup>3</sup> /sem)
Déchetterie Lescar	COVED	Oui	Oui	7/7	Lundi au samedi de 10h à 18h30 Dimanche de 10h à 14h	Accès gratuit pour les déchets recyclables uniquement (< 5 m <sup>3</sup> /sem)
Déchetterie Pau	COVED	Oui	Oui	7/7	Lundi au samedi de 10h à 18h30 Dimanche de 10h à 14h	Accès gratuit pour les déchets recyclables uniquement (< 5 m <sup>3</sup> /sem)
Déchetterie Emmaüs Lescar	Emmaüs	OUI	NON	7/7	Lundi au samedi de 8h30 à 19h Dimanche de 9h à 18h	OUI

Tableau 23 : Caractéristiques des déchetteries

Les déchetteries de Pau, Lescar, Jurançon et Bizanos sont labellisées Qualiplus depuis 2007.

Les déchets collectés sont dirigés préférentiellement vers des filières de valorisation, matière, biologique ou énergétique afin de ne mettre en décharge que les produits qui ne peuvent être traités différemment dans des conditions techniques et économiques acceptables.

En 2009, la modification majeure du fonctionnement est liée à la mise en place de télésurveillance sur les quatre déchetteries de l'agglomération, permettant ainsi de réduire les actes de vandalisme et de vols sur les déchetteries; C'est la société GIP-Adour sécurité qui a remporté l'appel d'offres.

De plus, plusieurs réunions de médiation entre les gens du voyage et les gardiens de l'entreprise exploitant les déchetteries ont eu lieu en 2009.

L'ensemble des deux systèmes a permis une baisse notable des dégradations de nos bâtiments.

### 2.7.1 Cas particulier de Pau et de la déchetterie recyclerie d'Emmaüs Lescar

#### 2.7.1.1 La déchetterie de Pau

La déchetterie de Pau a été vandalisée et incendiée fin 2007.

En 2008, un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé, pour la reconstruction du bâtiment d'accueil et de stockage. Celui-ci a été attribué au groupement d'architectes : Quitterie Valmary, Stéphanie Taran, Bernadberoy Ingenierie.

En 2009, les marchés de travaux ont été lancés par appels d'offre. Les entreprises retenues ont été les suivantes : ETC, SPE, ACM, GUICHOT, AQUA TECH SOLAIRE, NOVELEC, AJYL CONSTRUCTION et DELABORIE. Les travaux préparatoires au chantier ont eu lieu fin décembre 2009.

Le montant des travaux est de 378 976 € TTC honoraires de la maîtrise d'œuvre compris.

Le fonctionnement de cette déchetterie a été perturbé toute l'année 2009, et les tonnages et les recettes ne sont pas représentatives de l'activité.

Des actions de médiation avec les gens du voyage ont eu lieu afin de minimiser les dégradations, les agressions vis à vis des usagers et les vols de produits.

#### 2.7.1.2 La recyclerie Emmaüs Lescar..

La déchetterie recyclerie d'Emmaüs Lescar a ouvert ses portes en août 2008. Des conventions entre l'association Emmaüs, la communauté de Communes Miey de Béarn, la communauté d'agglomération Pau Pyrénées gèrent le fonctionnement de cette recyclerie.

Le personnel est uniquement composé de personnes de l'association Emmaüs.

L'investissement de départ a été réalisé :

- par Emmaüs, pour les quais de la recyclerie
- par la communauté d'agglomération Pau Pyrénées, pour le mobilier (bennes, borne d'apport volontaire..)

Le fonctionnement est pris en charge par les 2 collectivités, chacune en fonction du poids relatif de sa population, en ce qui concerne le traitement des déchets non recyclés ou non réemployés par Emmaüs.

La création de cette déchetterie–recyclerie permet de mieux desservir la partie Nord Ouest de l'agglomération. De plus, cela permet d'inciter les usagers à plus de réemploi. Le site Emmaüs de Lescar présente en effet l'intérêt d'avoir au même endroit,

- Le site de dépose
- Le site de tri
- Le site de valorisation
- Le site de revente.

Tous les produits apportés par les usagers sont contrôlés par les agents Emmaüs, et orientés en fonction de leur état vers la déchetterie, ou vers la recyclerie. Emmaüs remettant en état les DEEE en vue de la revente, ces produits ne sont pas orientés vers des bacs spéciaux, et cette déchetterie n'est pas un point de collecte pour notre éco-organisme. C'est un choix volontaire permettant ainsi à Emmaüs de trouver un maximum de réemploi.

### 2.7.2 Données sur le fonctionnement des déchetteries

L'entreprise attributaire du marché d'exploitation des déchetteries (Pau, Bizanos, Jurançon et Lescar) est la COVED, dans le cadre d'un marché ayant débuté le 1er avril 2005.

Pour la recyclerie Emmaüs de Lescar, la Communauté d'Agglomération prend en charge le transport (marché de transport attribué à Paprec) et le traitement des produits suivants: DMS spéciaux, benne tout venant, gravats, déchets verts, bois non valorisable, cartons et papiers, verre, emballages ménagers et les piles et les cartouches d'encre.

Les cinq déchetteries sont équipées :

- D'armoires à DMS pour récupérer les déchets spéciaux des ménages.
- De bid'huile, récipient destiné à la collecte des huiles moteurs des particuliers.
- De contenants grillagés pour la collecte de certains DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques). Ce sont les appareils à écran (TV, ordinateur ...) et les PAM (petits appareils ménagers comme les sèche-cheveux, grille-pains, jouets électroniques...) qui sont concernés.

Les produits collectés en déchetterie vont en priorité dans les filières de traitement du SMTD (Syndicat Mixte de traitement des Déchets), par exemple les déchets de jardin dans les stations de compostage du SMTD, les incinérables dans l'UIOM de Lescar.

Des marchés de traitement ont été passés pour le traitement de ces produits collectés en déchetteries (bois, carton, gravats, encombrants, DMS..). Pour la ferraille, c'est un contrat de reprise. Pour les huiles minérales ou les piles, c'est un contrat de reprise à titre gratuit.

Depuis le 1er avril 2007, le traitement et la valorisation des DEEE sont pris en charge par l'éco-organisme ERP, et nous recevons des recettes de soutien liées aux tonnages collectées. De même, le traitement et la valorisation des lampes sont pris en charge par l'Eco organisme Recylum depuis le 19 février 2007.

Le tableau suivant présente les quantités collectées en déchetterie par type de produits.

	Jurançon	Lescar	Pau	Bizanos	Emmaüs	Total 09	Total 08	var. 08/09
Incinérables	438,68	699,88	625,26	280,58	170,86	<b>2215</b>	1801	22,95%
Végétaux	1062,80	2036,86	1403,78	970,10	364,8	<b>5838</b>	5543	5,31%
Ferrailles	125,26	123,38	106,76	137,54		<b>493</b>	334	47,48%
Cartons	113,72	191,72	123,98	64,98		<b>494</b>	484	2,03%
Papiers	48,06	47,55	47,51	50,37		<b>193</b>	245	-21,03%
Gravats	1300,99	2163,35	1569,41	881,76	425,66	<b>6341</b>	5932	6,88%
Monstres	660,24	627,30	487,88	275,04	259,64	<b>2310</b>	2827	-18,29%
Bois	619,23	937,60	692,18	362,52	556,58	<b>3168</b>	2369	33,71%
Pneus		45,62				<b>46</b>	32	42,03%
DMS	39,52	37,35	35,52	17,23	22,66	<b>152</b>	126	20,19%
DEEE	68,03	107,56	58,27	71,03		<b>305</b>	126	140,73%
Huile	6,86	12,41	7,66	4,75		<b>32</b>	27	14,66%
Piles	1,69	3,52	3,37	1,31	1,50	<b>11</b>	6	80,08%
Totaux	4485	7034	5162	3117	1802	<b>21600</b>	19 858	8,77%

Tableau 24 : Déchets collectés en déchetteries en 2009

L'augmentation de tonnages est plus importante que l'année précédente.

On constate que la recyclerie d'Emmaüs a trouvé son public puisque, pour une première année entière d'activité, les tonnages sont assez importants. Le traitement de ces déchets étant payé par la CDAPP, le suivi de ces tonnages devra s'améliorer en 2010 puisque nous remarquons un manque de suivi dans certains tonnages (déchets de jardin, incinérables) ou des règles de financement complexes (enfouissement).

On remarque une nette hausse des DEEE, mais également de ferrailles. La baisse du prix des matériaux y probablement à l'origine de cette baisse, et on peut également espérer que la surveillance des déchetteries a joué son rôle dissuasif.

Les incinérables augmentent également. En effet, en raison des contraintes réglementaires fortes portant sur le site d'enfouissement de Précilhon, il est demandé aux gardiens de déchetterie d'orienter de préférence les monstres vers l'incinération lorsque cela est possible.

Il n'est pas possible de donner des informations précises sur la fréquentation des déchetteries. En effet, les relevés effectués par les gardiens et la détection automatique des voitures n'ont pas permis d'avoir des données exactes.

Pour mémoire, le graphique ci-dessous donne un ordre de grandeur du nombre de visites.

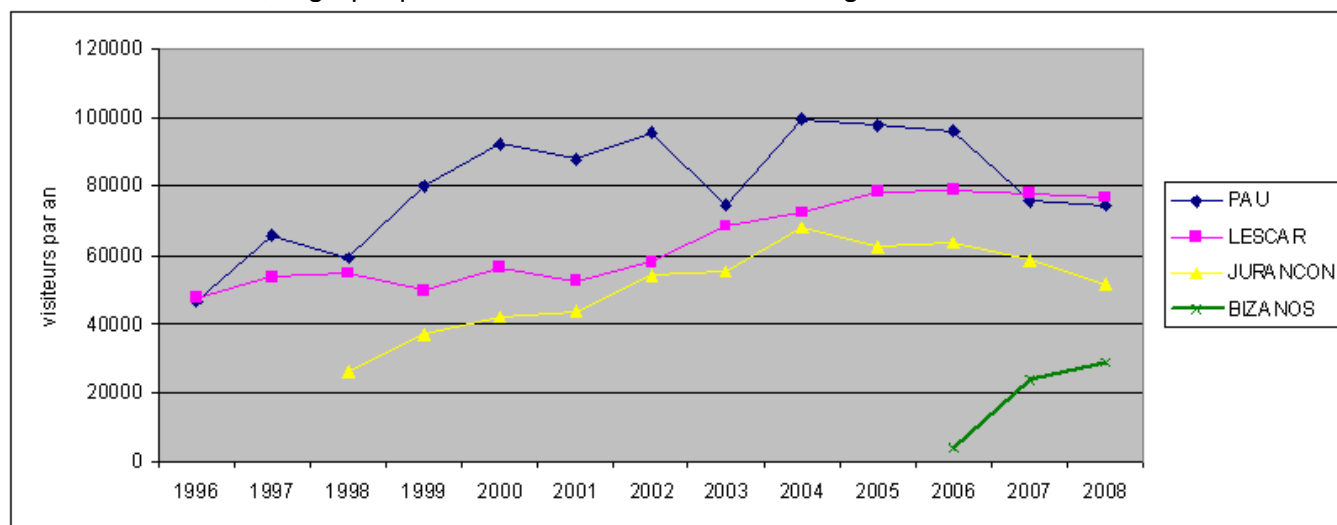


Figure 15 : Évolution pluriannuelle de la fréquentation des quatre sites

### 2.7.3 Le cas des déchets spéciaux

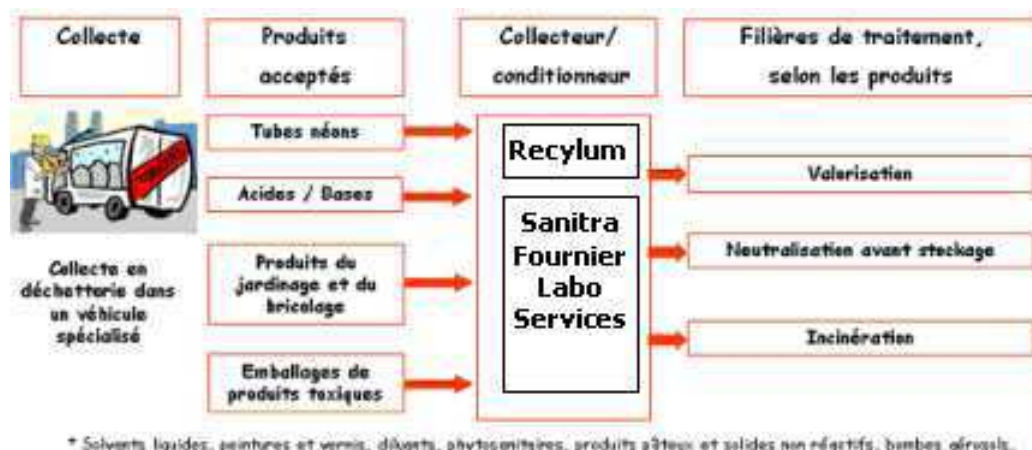


Figure 16 : Les déchets spéciaux

Les déchets spéciaux des ménages sont accueillis tous les jours, sur toutes les déchetteries depuis le 1er avril 2005, date à laquelle les armoires à DMS ont été mises en service. Ils le sont également sur la recyclerie Emmaüs et leur traitement est assuré par les collectivités.

Déchets dangereux	Repreneurs	Tonnages expédiés année 2009	Tonnages expédiés année 2008	Tonnages expédiés année 2007	Ratio par habitant 2009 (kg/hab/an)	Variation tonnage 08/09
Piles	Corepile	11,384	6,325	5,67	0,074	+80 %
Huile moteur	Dargelos	31,680	27,63	32,78	0,206	+ 15 %
Batteries	Triaction					
Néons / lampes	Recylum	2,427	2,74	1,642	0,016	- 11 %
Peintures	Sanitra Fourrier labo service	128,469	101,22	97,35	0,837	+ 27 %
Solvants		7,765	4,9	7,54	0,051	+ 58 %
Acides/Bases		3,946	4,726	1,47	0,026	- 16 %
Phytos		4,761	3,35	4,98	0,031	+ 42 %
Aérosols		2,627	1,97	2,17	0,017	+ 33 %
Néons		0	0	0,23		
Emballages souillés		4,542	9,21	11,34	0,030	- 51 %
Produits de labo et non identifiés		0,512	0,59	0,26	0,003	- 13 %
Combustibles		0,659	0,71	0,73	0,004	- 7 %
<b>TOTAL</b>			<b>198,772</b>	<b>163,371</b>	<b>166,154</b>	<b>1,295</b>

Tableau 25 : Déchets des Ménages Spéciaux (DMS) collectés en déchetteries en 2009

Les tonnages de déchets dangereux ont progressé cette année.

La récupération des piles à l'occasion du téléthon, dans les écoles, est visible dans l'augmentation du tonnage.

Depuis le 1er avril 2008, c'est l'entreprise Labo-services qui est attributaire du marché de traitement de ces déchets Ménagers Spéciaux. Elle assure la collecte puis le tri, le traitement ou la valorisation.

En ce qui concerne les huiles moteur, un contrat est passé avec l'entreprise Dargelos, agréée dans le département.

En ce qui concerne les lampes et néons, c'est l'éco-organisme Recylum qui prend en charge le traitement de ces produits, depuis la signature de la convention avec cet éco-organisme, c'est à dire depuis le 1er avril 2007.

#### 2.7.4 L'accès aux déchetteries

L'accès des quatre déchetteries est autorisé à tout habitant de la communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées, sans limitation en ce qui concerne les particuliers.

Depuis le début de l'année 2005, l'accès des déchetteries aux professionnels est limité, afin de ne pas engorger les installations destinées principalement à accueillir les ménages :

Accès autorisé pour la dépose de produits triés et recyclables : papiers, cartons, verre, ferrailles, flaconnages plastiques, piles et déchets verts compostables dans la limite de 5 m<sup>3</sup> par semaine  
Accès interdit pour les autres catégories de déchets

Cette mesure doit permettre de limiter l'engorgement des sites et d'inciter les professionnels à séparer les déchets recyclables (acceptés gratuitement) du reste de leurs déchets et à faire face à leurs obligations réglementaires en matière d'élimination des déchets d'activité.

La recyclerie Emmaus de Lescar est ouverte 7 jours sur 7.

## 2.8 COLLECTES SPECIFIQUES

### 2.8.1 Collecte des cartons des professionnels de l'agglomération

#### 2.8.1.1 Organisation de la collecte des cartons des commerces du centre ville de Pau

Cette collecte est assurée depuis 2003 par un prestataire privé. Un marché a été attribué au 1er janvier 2006 à la société COVED. Cette collecte a lieu le mercredi soir à partir de 19 h.

#### 2.8.1.2 Organisation de la collecte des cartons de zones industrielles

Depuis le 1er février 2006, une collecte pour les cartons des professionnels en zone industrielle a été mise en place en régie. Elle a lieu tous les mercredis matin. Elle a pour but de diminuer le tonnage de cartons ondulés transmis au centre de tri de Sévignacq par le biais des collectes sélectives. Elle concerne les professionnels installés sur les zones industrielles «Indusnord» et «Induslons» ainsi que certains gros producteurs de cartons présents sur le trajet.

### 2.8.1.3 Quantités de cartons "professionnels" collectées

Les quantités de cartons collectés dans ces deux tournées sont les suivantes :

Cartons	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008 2009
Centre ville	337,49 t	374,52 t	364,12 t	322,12	<b>254,6</b>	- 21 %
Zones industrielles		151,66 t	161,46 t	172,78	<b>163,44</b>	- 5 %
<b>Total</b>	337,49 t	526,18 t	525,58	494,90	<b>418,04</b>	- 15 %

Tableau 26 : Tonnages des tournées dédiées aux cartons des professionnels

La baisse de tonnage collecté dans les zones industrielles n'est pas significative. En revanche, on constate une forte baisse du tonnage du carton collecté en centre-ville, sans qu'il existe d'explication.

### 2.8.1.4 Traitement des cartons "professionnels"

Les cartons ont donc été détournés soit de l'incinération, soit du centre de tri de Sévignacq, puis ont été recyclés.

Les cartons collectés ont été triés et valorisés via la filière de recyclage du SMTD (Sita). Ils sont déposés dans le centre de recyclage désignés par le SMTD (Onyx-Veolia).

### 2.8.2 Les collectes des papiers de bureau

Cette collecte a débuté en janvier 2004, et n'a cessé de croître. Des bacs operculés ont été fournis aux administrations désirant effectuer ce tri sélectif. Les administrations, les établissements scolaires publics et privés, les mairies sont concernées par ce type de collecte.

En 2009, 169,54 tonnes de papiers ont été collectées et détournées de l'UIOM ou du centre de tri.

Ce tonnage est en baisse de 4 % par rapport à 2008.

Cette tournée étant aujourd'hui saturée, en tonnage et en temps passé, il n'est pas possible de donner satisfaction aux associations ou aux professionnels qui souhaitent s'y ajouter.

### 2.8.3 Les collectes spécifiques à certains professionnels

Sur certaines communes, des collectes spécifiques de déchets assimilés sont organisées pour les professionnels, par des BOM ne faisant que ce type d'interlocuteurs. Nous connaissons donc ce tonnage spécifique, qui était de 4 355 tonnes en 2009, et dont la répartition est donnée ci-dessous :

Type de collecte	Tonnage 2006	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Tonnage 2009	Exutoire
Tournée « restaurants »	2 218,66	2178,3	2 067,78	1810,52	UIOM de Lescar
Tournée « Halles, armée, cliniques »	3 259,8	3 035,3	2 887,12	2544,74	UIOM de Lescar
Total	5 478,46	5 213,6	4 954,9	4355,26	

Tableau 27 : Collectes spécifiques pour les professionnels

Cette collecte est en nette baisse.

Fin 2008, le conseil communautaire a décidé de ne plus collecter les professionnels dépassant 8000 litres de déchets par semaine. Ainsi, progressivement au cours de l'année 2009, les professionnels ont essayé de mieux trier leurs déchets pour descendre en dessous de ce seuil, ou ont fait appel à un prestataire privé.

Le départ de certains professionnels vers un collecteur privé au dernier trimestre 2009 explique en partie cette baisse, également liée à la crise économique.

La quantité réelle des déchets assimilés des professionnels n'est pas connue au sens strict car un grand nombre de professionnels sont intégrés dans les circuits de collecte des autres BOM en même temps que les ménages.

Les OMR ont été apportées sur le site de l'UIOM de Lescar, et remises au SMTD.

Une convention est passée avec chaque professionnel redevable. L'enlèvement des déchets assimilés est alors facturé au volume enlevé et traité. Les résultats d'un tri sélectif par ce professionnel ne sont pas taxés (cas des cartons, des papiers ou des emballages de type ménager).

En vertu de la loi du 13/07/1992 sur l'élimination des déchets et selon les articles L.2224-14 et L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'une collectivité prend en compte des déchets d'origine non domestique, elle a l'obligation, depuis le 1er janvier 1993, de financer ce service additionnel en instaurant une redevance spéciale. Le principe de la redevance spéciale a été adopté par la Communauté d'Agglomération de Pau en octobre 2002. La redevance spéciale est effective depuis le 1er janvier 2004. Elle s'applique à tous les professionnels (industriels, artisans, commerçants, administration, associations...) de l'agglomération produisant plus de 1100 litres par semaines.

En 2008, la Communauté d'Agglomération a mis un plafond de 8000 litres par semaine, au delà duquel les déchets ne sont plus considérés comme « ménagers » et ne sont plus collectés par le service public d'élimination des déchets. Les professionnels concernés ont été prévenus par courrier. A l'issue de plusieurs réunions, une consultation, réalisée par la CCI, a désigné un prestataire privé pour la collecte de ces professionnels, qui n'ont plus été collectés par l'agglomération à partir de Novembre 2009. 16 professionnels pour un volume estimé à 364 190 l/semaine sont donc sortis du circuit de collecte.

Une vingtaine de professionnels ont intensifié leur tri sélectif, arrivant ainsi à diminuer leur volume d'ordures ménagères résiduelles pour descendre en dessous des 8000 litres.

Le bilan de l'année 2009 de la redevance spéciale est effectué au chapitre « recettes ».

## 2.9 BILAN DES COLLECTES DE DECHETS MENAGERS

### 2.9.1 Evolution des tonnages collectés

La tendance générale montre une augmentation de la totalité des tonnages collectés, tout produit confondu. Cependant, on observe une diminution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles, due à la généralisation d'un geste de tri chez l'habitant et de l'installation de collecte sélective par la communauté d'agglomération Pau – Pyrénées.

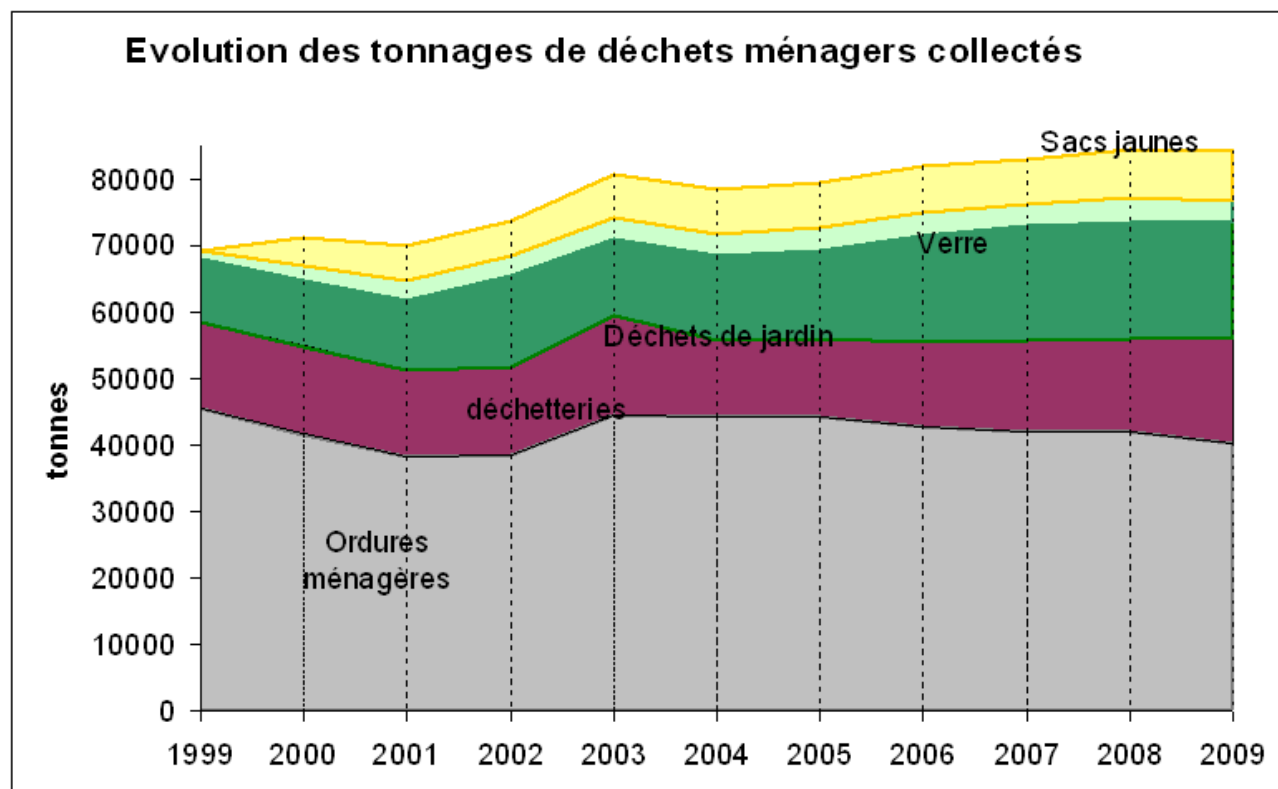


Figure 17 : Évolution pluriannuelle des déchets ménagers

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des tonnages collectés et traités par la Direction Opérationnelle de la collecte des déchets.

	2008	kg/hab/an		2009	kg/hab/an		variation
om	41 807,86	280,74	48,89%	40 195,00	267,01	47,15%	-3,86%
cs	7 134,18	47,91		7 202,00	47,84		0,95%
verre	3 591,60	24,12		3 566,00	23,69		-0,71%
pap jardin	11 245,00	75,51		10 720,00	71,21		-4,67%
encombrant om	516,07	3,47	27,89%	513,00	3,41	27,52%	-0,59%
encombrant jardin	692,00	4,65		870,00	5,78		25,72%
cartons	494,90	3,32		418,00	2,78		-15,54%
papiers	176,78	1,19		169,00	1,12		-4,40%
déchetterie	19 858,40	133,35	23,22%	21 600,00	143,48	25,34%	8,77%
<b>total en tonnes</b>	<b>85 516,79</b>	<b>574,25</b>	<b>100,00%</b>	<b>85 253,00</b>	<b>566,32</b>	<b>100,00%</b>	<b>-0,31%</b>
population (hab)	148 920			150 539		1,09%	
ratio kg/hab		574,25			566,32		-1,38%
ratio kg/hab sans déchetterie		440,90			422,83		-4,10%

Tableau 28 : Tonnages collectés

Pour la première fois, la production totale annuelle de déchets par habitant diminue sur l'agglomération. Elle est de 565 kg/hab/an tous déchets confondus.

Les ordures ménagères résiduelles conduites à l'UIOM de Lescar diminuent, assez fortement (3,8%) et pour la première année approchent les 40 000 tonnes. Elles représentent dorénavant moins de 50% du tonnage total collecté par la communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées (47%).

D'autres déchets collectés continuent d'augmenter. Il s'agit en particulier des déchets encombrants de jardin. Ce sont surtout les tonnages en déchetteries qui continuent de progresser. Les déchetteries représentent maintenant plus de 25% des tonnages collectés.

Les quantités de déchets « annexes » tels que les encombrants, les déchets verts, représentent toujours une part importante du total des déchets traités, ce qui est caractéristique des sites urbains et péri-urbains européens. Ceux-ci représentent un volume toujours croissant.

### 2.9.2 Evolution de la valorisation

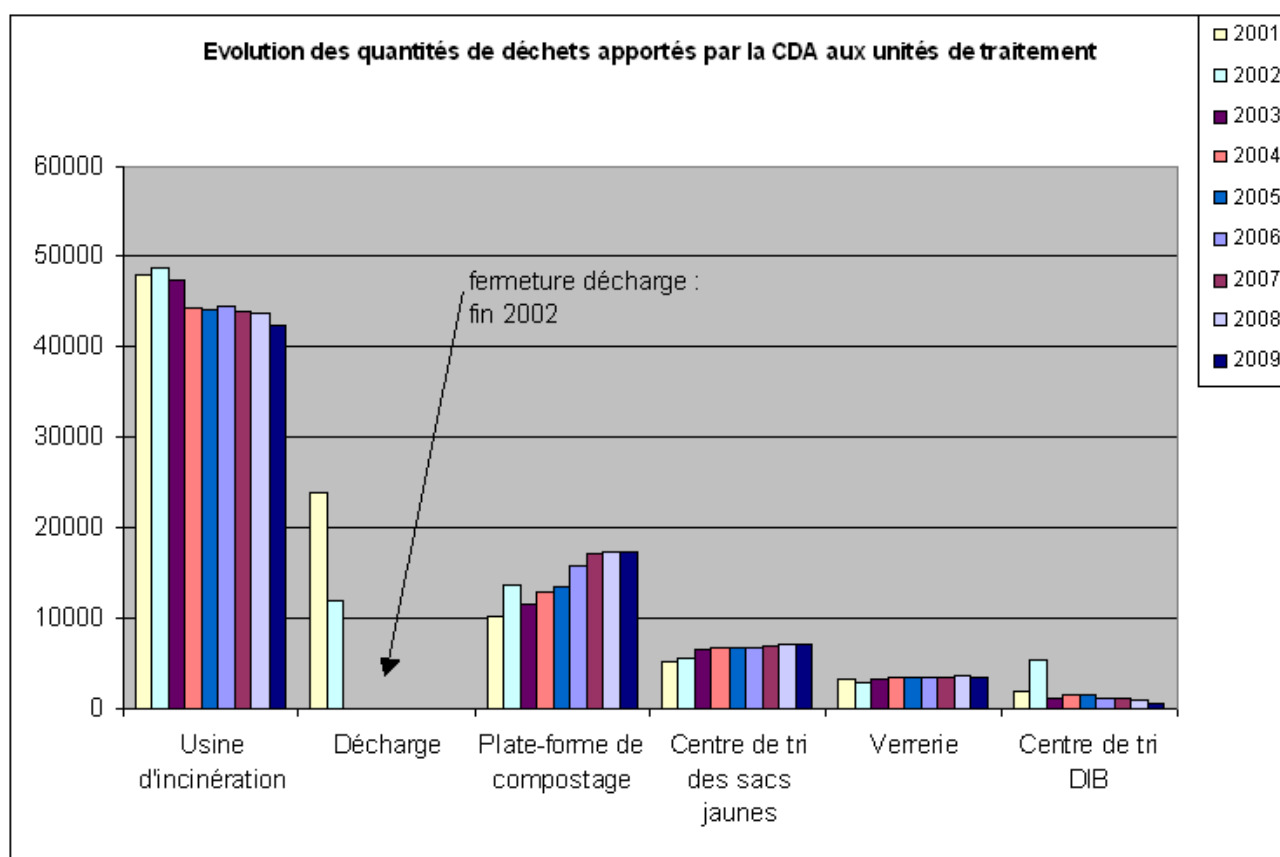


Figure 18 : Evolution pluriannuelle de la répartition des déchets traités

On observe que les modes de traitement par valorisation se développent chaque année, limitant le recours à l'enfouissement aux déchets ultimes ne pouvant plus être valorisés.

Il est intéressant de noter le taux de traitement des déchets collectés. Aucun flux n'est maintenant envoyé directement en centre d'enfouissement technique. Les déchets sont soumis à différentes valorisations :

- Valorisation énergétique: En effet, l'UIOM de Lescar produit de l'électricité. Une partie de cette électricité est consommée sur place pour les besoins des installations, l'autre partie est revendue à EDF.
- Valorisation matière. Les différentes collectes sélectives (emballages, verre, papier, cartons) sont envoyées dans les filières de recyclage.
- Valorisation par compostage. C'est le cas des biodéchets et des végétaux acheminés sur les plates formes de compostage du SMTD.
- Pour d'autres produits spécifiques, les repreneurs spécialisés traitent ces produits après les avoir triés. Certains sont recyclés, d'autres sont envoyés pour valorisation énergétique. Les gravats sont maintenant utilisés pour travaux de remblaiement.
- En fait, seuls les déchets ultimes sont envoyés en Centre d'Enfouissement Technique. Il peut s'agir de déchets ultimes, des déchets spéciaux, mais aussi des monstres pour lesquels aujourd'hui le taux de recyclage est faible.

FLUX de déchets	modalités collecte	tonnage	destination
OM résiduelles	PaP	35 840	UIOM Lescar
	déchetterie	2 215	UIOM Lescar
verre	PaP	1 153	BSN
	AV	2 406	BSN
emballages ménagers	PAP	7 202	centre tri SMTD
carton	déchetterie	494	Veolia + Paprec
biodéchets	PaP	10 720	SMTD
déchets verts	déchetterie	5 838	SMTD
	Pap	799	SMTD
encombrants hors gravats	PaP	738	SMTD
	déchetterie	2 310	SMTD
gros végétaux bois	PaP	71	paprec
bois	déchetterie	3 168	paprec
papiers	PaP	169	Veolia
	déchetterie	193	Veolia
déchets des professionnels	OM PaP	4 355	UIOM Lescar
	cartons	163	Veolia + Paprec
ferrailles	déchetterie	493	Decons
DEEE	déchetterie	305	ERP France
DMS	déchetterie	188	Sanitra/laboservices
huile	déchetterie	32	Dargelos
pneu	déchetterie	46	Sita
piles	déchetterie	11	Corepile
gravats	déchetterie	6 341	Paprec
<b>total</b>		<b>85 250</b>	

Tableau 29 : Flux des déchets et valorisation

Tonnages entrants			
42 481	49,83%		valorisation énergétique
15 441	18,11%		valorisation matière
17 357	20,36%		compostage
582	0,68%		repreneur spécifique
3 048	3,58%		enfouissement
6 341	7,44%		remblais
<b>85 250</b>	<b>100,00%</b>		

Tableau 30 : tonnages par type de valorisation des déchets

Le tableau ci dessus présente les déchets collectés en fonction de leurs exutoires :

- 50% des tonnages collectés produisent de l'énergie (électricité).
- 20% des tonnages collectés sont compostés
- 18% des tonnages collectés sont recyclés
- 0,7% des tonnages sont repris par des repreneurs spécifiques, en général agréés.
- 11% des tonnages partent en remblais ou en centre de tri, mais leur valorisation n'est pas performante.

### 3 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La Direction Opérationnelle de la Collecte des Déchets (DOD) est essentiellement composée d'agents de terrains, chauffeurs ou agents de collecte, qui assurent journalièrement la collecte des déchets ménagers. Elle dispose d'un personnel d'encadrement, d'éco-ambassadeurs, et d'agents pour la distribution des sacs et la collecte.

Emplois* 2008	Effectif au 31/12/2008	Départs 2009	EFFECTIFS		Variation	FPT**	STATUT			AGE			SEXE		
			Arrivées 2009	Effectif au 31/12/2009			Contractuels	Emplois aidés	Salariés	< 30 ans	30 à 45 ans	> 45 ans	M	F	
TOTAL Emplois	148	15	9	142	-4 %	142									
Agent Collecte	73	9	5	69	- 5 %	69				15	41	13	69		
Agent Déchèterie															
Agent de tri															
Chauffeur	40	4	2	38	-5 %	38				1	19	18	38		
Autres agents	9	2		7	-22 %	7					1	6	7		
Ambassadeur du Tri	8		2	10	+ 25 %	10		10			9	1	4	6	
Agent administratif	4			3	- 25 %	3						3	1	2	
Encadrement intermédiaire	9			9		9					3	6	9		
Cadres	5			6	+ 20 %	6					3	3	3	3	
Les % sont calculés en ligne (par ex. lire proportion d'agents ayant tel statut, tel âge ou tel sexe)															
* Emplois concourant à la délivrance de la part du service public assuré par l'EPCI															
**fonction publique territoriale															

Tableau 31 : Effectif permanent

L'année 2009 a vu 15 départs d'agents, dont des départs à la retraite, mais aussi des mutations vers d'autres services en raison de nombreux postes ouverts à la mobilité interne. Ces départs n'ont pas tous été compensés par des embauches à la fin 2009.

107 agents sont donc chargés de la collecte. Ce chiffre est en légère diminution par rapport à 2008 (113 agents) car de nombreux remplacements n'ont eu lieu que début 2010.

2 agents ambassadeurs du tri sont venus compléter l'équipe des éco ambassadeurs en 2009. Ces nouvelles arrivées sont venues compenser le départ de deux autres agents, ayant quitté le service au cours de l'année 2009.

Au total, ce sont 10 agents ambassadeurs du tri qui sont présents pour l'ensemble de la communauté d'agglomération, mais l'un d'entre eux est orienté « professionnels ». Sa mission est donc particulière.

#### 3.1 LES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET L'ABSENTEISME EN 2009

Comme chaque année, nous avons fait appel à des étudiants pour la période estivale. Le tableau 35 présente l'évolution globale des heures de complément pour l'année 2009.

On remarque une augmentation de 33 % de l'ensemble de ces heures avec une forte augmentation du travail du personnel non titulaires, étudiants et brigade. Les agents de la brigade temporaire sont appelés en complément, en raison des très nombreux arrêts maladies ou accidents de travail.

	total 2007	total 2008	<b>total 2009</b>	Evol. An -1
nombre d'heures supplémentaires DOD	6 826	7 077	<b>8 634</b>	+ 22%
étudiants (heures)	5 175	5 546	<b>7 693</b>	+39%
brigade temporaire (heures)	14 824,5	15 988	<b>21 719</b>	+36%
<b>total</b>	<b>26 825,5</b>	<b>28 611</b>	<b>38 046</b>	<b>+33%</b>

Tableau 32 : heures de complément

Le nombre d'étudiants et de temporaires a fortement augmenté en 2009, du fait du non remplacement de certains agents en 2009.

Les secteurs sont à peu de chose près ceux qui existaient en 2003. L'ensemble du personnel est censé faire 35 heures par semaine, à l'exception des équipes de nuit, dont le temps officiel de travail est 30 heures.

### 3.2 LA FORMATION EN 2009

Année 2009 - FORMATION	
<b>TYPE FORMATION</b>	<b>JOURS</b>
Développement durable	9
Tests psychotechniques	7
Formation permis PL	
Secourisme	18
Préparation et présentation Concours	54
Intégration (formation initiale)	15
Gestion des stocks	3
<b>Total Jours</b>	<b>106</b>

Tableau 33 : Jours de formation

Le nombre de jours de formation a baissé entre 2008 et 2009 passant de 173 à 106. La formation « gestion des conflits » n'a pas eu lieu en 2009 car tous les agents avaient été formés en 2008. De même, la formation ACMO n'a pas eu lieu en 2009.

Une nouvelle formation « développement durable » a vu le jour en 2009, où 9 agents ont participé.

### 3.3 EQUIPEMENTS DE SECURITE

#### 3.3.1 Personnel

Comme chaque année, tous les agents ont reçu des équipements complets : gants, chaussures de sécurité, baudrier, vestes et pantalons de pluies et/ou réfléchissants, parka. Les agents participent au choix des vêtements de sécurité retenus, par le biais de test. Un service de nettoyage des vêtements de sécurité est proposé aux agents. Environ un tiers des agents utilise ce service et 10 714 vêtements ont été lavés en 2009, soit un service en légère augmentation.

Régulièrement les consignes de sécurité sont rappelées.

Les chauffeurs doivent souffler dans un éthylotest avant chaque départ.

Les vaccinations obligatoires ou facultatives sont suivies par le médecin du travail du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dont dépend la Communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées.

Aucun accident de travail grave n'a eu lieu en 2009. Cependant, un accident de travail ayant eu lieu en 2008 en raison d'une marche arrière a suscité l'intention des élus de supprimer les marches arrières et d'accroître globalement la sécurité. Ces points ont donc été inclus dans l'étude d'optimisation en 2009.

### **3.3.2 Matériel**

En 2009, un contrôle plus régulier des véhicules a été demandé au parc matériel.

Un programme de remise en état de tous les organes de sécurité des véhicules a été établi, conjointement entre la DOD et le parc matériel. Il a également été demandé au parc matériel de prendre en considération le vieillissement de la partie cabine (dégradation des sièges ou de l'habitacle) pour le confort de travail du personnel.

Des procédures de contrôles plus régulières ont été mis en place: vérifications des consommations, état des véhicules systématique à l'embauche et à l'arrivée...

L'année 2009 a permis l'achat de 4 Bennes à Ordures ménagères 19 tonnes tandis que 3 Bennes ont été mises en réforme.

Une Autorisation de Programme a été délibérée au conseil communautaire de 24 juin 2009, pour le renouvellement de 13 bennes à ordures ménagères (BOM) sur 5 ans, d'un montant de 3 millions d'euros.

Quelques perturbations liées aux travaux de circulation ont été notées en 2009, notamment avec des travaux en centre ville de Pau.



## 4 LES MESURES DE PREVENTION ET LA COMMUNICATION

### 4.1 REDUCTION A LA SOURCE DES DECHETS

#### 4.1.1 Convention avec Emmaüs

La convention signée avec Emmaüs pour la recyclerie permet de détourner de l'incinération et/ou de la mise en centre d'enfouissement une partie du flux qui y est destiné. Cela va dans le sens de la réduction à la source et de la réutilisation. Ce système est maintenant bien connu des usagers, et ils appellent directement l'association ou se rendent à la recyclerie.

#### 4.1.2 Collecte des papiers de bureau

La collecte a effectivement débuté mi-2004. Elle continue de progresser, mais est engorgée. Certains gros points de collecte, comme les armées, ont été difficiles à former. Il semble que la qualité de la collecte se soit stabilisée. Ces papiers sont envoyés en centre de tri directement et recyclés.

#### 4.1.3 Collecte de textiles usagers

Suite à une étude des filières de valorisation des textiles usagers menée par la direction de l'environnement, en collaboration avec la DOD et la direction du Développement et du Partenariat, un contrat de valorisation des textiles usagés a été signé en janvier 2008 avec la société Le Relais, une Entreprise à But Social.

En 2009, 116 bornes à textiles sont déployées sur l'agglomération et ont permis de collecter 464 tonnes de textiles.

Au niveau de la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées, l'ensemble des associations caritatives locales sont collectées : Emmaüs, Croix Rouge, Secours Populaire, Collectif Caritatif de Billère, La Main Tendue, Secours Catholique pour un tonnage total de 280 tonnes en 2009.

En additionnant les tonnages des bornes et des associations de l'agglomération Pau Pyrénées, 744 tonnes de textiles ont été collectées par le relais et détournées de l'incinération.

Au 31/12/2009, Le Relais couvre l'ensemble du Béarn ainsi qu'une partie des Hautes-Pyrénées et du Pays-Basque, pour un total de 1530 tonnes collectées. L'entreprise emploie 18 salariés (3 encadrants et 15 salariés en contrat à durée déterminée d'insertion).

### 4.2 COMMUNICATION ET RELATIONS A L'USAGER

Les ambassadeurs du tri ont été mobilisés sur l'ensemble des missions traditionnelles des éco-ambassadeurs. Tout au long de l'année, plusieurs actions de communication ont été réalisées ou poursuivies :

#### 4.2.1 Qualité de la collecte sélective

##### Suivis de collecte sélective

25 suivis de collecte ont été réalisés en 2009. A la suite de ces suivis, les éco-ambassadeurs rencontrent chaque habitant ou les contactent pour leur expliquer pourquoi leurs sacs sont refusés. Du porte à porte correctif a également été fait afin de rappeler les consignes de tri.

En 2009, le nombre de suivis de collecte a fortement diminué (70 en 2008), les éco-ambassadeurs étant mobilisés sur d'autres missions (animations écoles et distribution des sacs)

##### Distributions des sacs

Les éco-ambassadeurs ont distribué les sacs jaunes sur l'ensemble des communes de l'agglomération avec le véhicule itinérant du 19 janvier au 12 juin 2009. Cette distribution a repris le 05 octobre pour la commune de Pau jusqu'au 01 décembre.

##### Habitat vertical

Le partenariat avec les bailleurs sociaux et les syndicats d'immeubles continue en 2009. Il est particulièrement nécessaire, et a pour but d'améliorer la qualité de tri dans les immeubles.

Les gardiens d'immeubles des bailleurs sociaux (Béarnaise Habitat, HLM 64, HLM de Palois, Coligny) ont suivi une formation concernant la mise en place du tri dans les habitats verticaux. A la suite de cette formation, les gardiens ont visité le site de Cap Ecologia ou le centre de tri. Cette formation a été réalisée en partenariat avec Eco-Emballages.

Du porte à porte correctif est effectué par les éco-ambassadeurs dans les immeubles ayant une mauvaise qualité de tri.

Chaque année, des immeubles sont construits sur l'agglomération. Cet habitat collectif fait systématiquement l'objet d'information en porte à porte de la part des ambassadeurs du tri.

#### 4.2.2 Animations

##### Animations écoles

Des interventions en milieu scolaire ont été réalisées par les éco-ambassadeurs. Ces animations se font sur deux demi-journées pour les classes de CE2- CM1 et CM2 et sur une demi-journée pour les CP et CE1 avec la malle pédagogique « Rouletaboule » .

En 2009, 70 classes de la CDAPP ont fait appel aux éco-ambassadeurs pour faire une sensibilisation sur le tri des déchets. Environ 1750 élèves ont été sensibilisés. Cela représente une augmentation de 25% des classes, et presque le double d'enfants concernés. (56 classes, soit 960 élèves sensibilisés en 2008).

En 2009, 12 classes de collèges ou lycées ont demandé une intervention sur le tri et le traitement des déchets, thème faisant parti de leur programme.

A la suite de ces interventions, des visites de site sur le traitement des déchets sont proposées aux classes intéressées. En 2009, 19 classes ont visités le centre de tri se Sévignacq (7 classes d'école, 10 classes de collèges et 2 classes de lycées).

Certains collèges ont demandés également des visites de la STEP (STation d'EPuration des eaux usées).

## Cap Ecologia

	Visite STEP	Visite sur le thème des déchets	Visite complète de Cap-Ecologia : Déchets + Eau
École	2 classes	5 classes	5 classes
Collège	2 classes	7 classes	4 classes
Lycée		1 classe	1 classe
<b>Total</b>	<b>27 classes</b>		

Tableau 34 : Visites scolaires à Cap Ecologia

La CDAPP dispose d'un site partagé avec le SMTD, Cap Ecologia.

Le site Cap Ecologia, avec sa salle d'accueil divisée en deux parties, permet de sensibiliser enfants et adultes sur la thématique de l'eau et des déchets, sujets qui concernent aujourd'hui tous nos concitoyens.

Un parcours a été mis en place, afin de voir et de comprendre grâce à des totems d'informations le fonctionnement et le but de chaque équipement :

- Centre de transfert des déchets
- Usine d'incinération pour les OM
- Plate Forme de compostage pour les DV
- Aire de maturation des mâchefers
- Aire de lavage des véhicules de collecte
- Ancienne décharge réhabilitée
- Déchetterie
- Station d'épuration

Les 9 collectivités adhérentes au SMTD ont la possibilité de visiter ce site.

Une personne s'occupe de la gestion et des visites.

46 visites ont été effectués en 2009 selon le détail suivant :

	Visite STEP	Visite sur le thème des déchets	Visite complète de Cap-Ecologia : Déchets + Eau
Scolaires CDAPP	4 classes	13 classes	10 classes
Scolaires autres collectivités	3 classes	1 classe	8 classes
Adultes			7 groupes
<b>Total</b>	<b>46 visites</b>		

Tableau 35: total visites Cap Ecologia

### 4.2.3 Animations « grand public »

#### Semaine du « développement durable »

Dans le cadre des portes ouvertes à Cap Ecologia du 2 au 4 avril 2010, plusieurs visites ont eu lieu.

Plusieurs classes de la CDAPP, qui ont participé à l'éco-parlement des jeunes, sont venues les 2 et 3 avril sur Cap Ecologia

- Ecole Chantelle à Billère : 21 élèves

- Collège Marguerite de Navarre à Pau : 20 élèves
- Ecole Marca à Pau : 2 classes soit 45 élèves
- Portes ouvertes de Cap Ecologia pour le grand public, le samedi 4 avril 2010 :
- Environ 150 personnes de la CDAPP

### **Portes ouvertes Domaine de SERS les 25 et 26 avril 2009**

Les éco-ambassadeurs ont participé aux portes ouvertes du domaine de Sers. Avec le bus info, ils ont fait une communication sur le compostage individuel auprès du public.

### **Touskiflot les 5 et 6 septembre 2009**

La MJC des Fleurs et Léo Lagrange nous ont sollicité pour faire une animation sur le tri et le traitement des déchets pendant la manifestation « Touskiflot ».

Les éco-ambassadeurs ont été présents tout le week-end sur cette manifestation qui a connu un grand succès.

### **Semaine de la réduction des déchets : du 21 au 28 novembre 2009**

Le SMTD a proposé aux EPCI de relayer la semaine nationale de la réduction des déchets sur l'ensemble du Territoire.

Les 9 collectivités adhérentes au SMTD se sont donc réunis pour travailler ensemble sur une animation.

Un stand a donc été créé avec les éléments suivants :

- un jeu sur l'acte d'achat au quotidien
- un panneau sur la consommation des légumes au fil des saisons
- un panneau sur la filière de collecte des textiles usagés (en partenariat avec le Relais)
- une démonstration sur le compostage individuel : panneau d'info sur le compostage, composteur, mise à disposition de fiche de pré-inscription
- une démonstration sur le lombri-compostage : panneau d'info sur le lombri-compostage + lombri-composteur

Ce même stand a tourné sur le territoire. Il a été utilisé sur la CDAPP au Marché de Pau les 21 et 28 novembre au matin. Cette animation a connu un grand succès.

Une soirée débat sur les « Astuces de consommation, Réduction des déchets, Pouvoir d'achat » organisée par le SMTD et ses collectivités adhérentes s'est déroulée le vendredi 27 novembre à la Mairie de Morlaas. Cette soirée a été animée par Mr CUYAUBE vice-président du SMTD. Seulement 3 personnes ont participé à ce débat, 3 personnes de la CDAPP.

Une visite de la Recyclerie d'Emmaüs a également été proposée à l'ensemble des habitants résidents sur le territoire du SMTD, le samedi 28 novembre après-midi. Quelques personnes de la CDAPP étaient présentes.

### **Eco-Parlement des jeunes**

La CDAPP a participé à l'Eco-parlement en 2009. Ce projet organisé en partenariat avec le SMTD et Eco-Emballages, proposait aux élèves, encadrés par leurs enseignants, d'élaborer collectivement et en lien avec les acteurs du territoire, un plan d'actions de communication pour l'environnement.

La participation à ce projet a connu un grand succès. 6 classes de la CDAPP ont participé

- Collège Beau Frêne à Pau ( 1 classe), sur les thèmes des déchets et du tri du papier dans l'établissement
- Ecole Marca à Pau ( 2 classes), sur le thème des transports et déplacement urbains
- Collège Marguerite de Navarre à Pau (1 classe), sur le thème de l'eau
- Ecole Saint Joseph à Gelos (1 classe), sur le thème des déchets
- Ecole Chantelle à Billère (1 classe) sur le thème des transports et déplacement urbains

Le 29 mai 2009, toutes ces classes ont présenté leur projet à la Mairie de Pau devant un Jury. L'organisation de cette opération était soutenue et relayée par Eco-Emballages.

### Autres actions de communication

#### Halles de Pau

Fin juin 2009, le tri a été mis en place aux Halles de Pau. Les éco-ambassadeurs ont mené des actions pendant 2 mois et demi auprès des commerçants. Cette opération avait pour but de sensibiliser les producteurs et commerçants des halles de trier et réduire leurs déchets, avant la mise en place de la redevance spéciale pour ce lieu particulier.

#### Enquêtes Déchetterie du 11 au 22 mai 2009

L'opération a eu lieu à l'entrée de chaque déchetterie et comportait une enquête par questionnaire avec des questions fermées sur l'organisation du service (horaires d'ouverture) et des questions ouvertes sur les améliorations possibles.

### 4.3 SATISFACTION DES USAGERS

Notre indicateur de satisfaction des usagers est le nombre de réclamations, majoritairement les réclamations qui arrivent à notre standard téléphonique puisque les problèmes de collecte sont généralement signalés par ce canal.

En 2009, le baromètre d'opinion, réalisé en début d'année par la Communauté d'Agglomération en soutien avec Eco emballages, a également fourni un grand nombre d'informations sur la qualité du service et la satisfaction des habitants. Cette partie sera traitée au chapitre « études ».

En 2009 la DOD a envoyé environ 135 lettres de réponse, suite à des réclamations écrites et 79 courriers suite à diverses réclamations (fax, mail, appels téléphoniques...).

En 2009, la DOD a enregistré 1477 appels téléphoniques, ce qui représente une baisse de 13% par rapport à 2008 et un nombre moyen de 7 fiches d'intervention enregistrées par jour.

Cette baisse n'est pas complètement significative car le nombre d'appels concernant la qualité des collectes restent stables.

La répartition des appels téléphoniques est la suivante :

Categorie Appels	2004	2005	2006	2007	2008	2009
BIO : demande composteur		8	104			
BIO : refus bac		10	10			
BIO : relance livraison		151	194			
Attitude du personnel	5			1	2	2
DASRI				4	21	5
Défaut collecte branches	1	1				2
Défaut collecte Bio déchets	337	517	523	380	266	257
Défaut collecte CS	462	442	431	399	380	392
Défaut collecte encombrants				1		
Défaut collecte OM	604	560	541	471	484	485
Défaut collecte papier				5	8	5
Défaut collecte verre	85	81	91	51	70	61
Dégâts par véhicules CDA			1	4	10	2
Demande d'infos	1			1		
Divers	13	8	20	343	452	269
Nouveau point de collecte	1					
Problèmes sacs	1					
Refus de Tri	1		1	1		
Vol de bac			54	24	9	14
Total	1 511	1 778	1 970	1 685	1 702	1477

Tableau 36 : Appels téléphoniques

Le tableau ci-dessus liste toutes les catégories disponibles. Les catégories très peu utilisées (problème sacs, Refus de tri, Vol de bac, nouveau point de collecte, attitude du personnel) ne sont pas révélatrices car elles sont traitées en dehors de l'accueil téléphonique.

Les 3 catégories commençant par BIO concernent la distribution des bacs marron réalisée en 2005 et 2006. En complément, on constate, dans le graphique ci-dessous, que les défauts de collecte des bio déchets sont en net recul après un pic pendant la distribution des bacs marron.

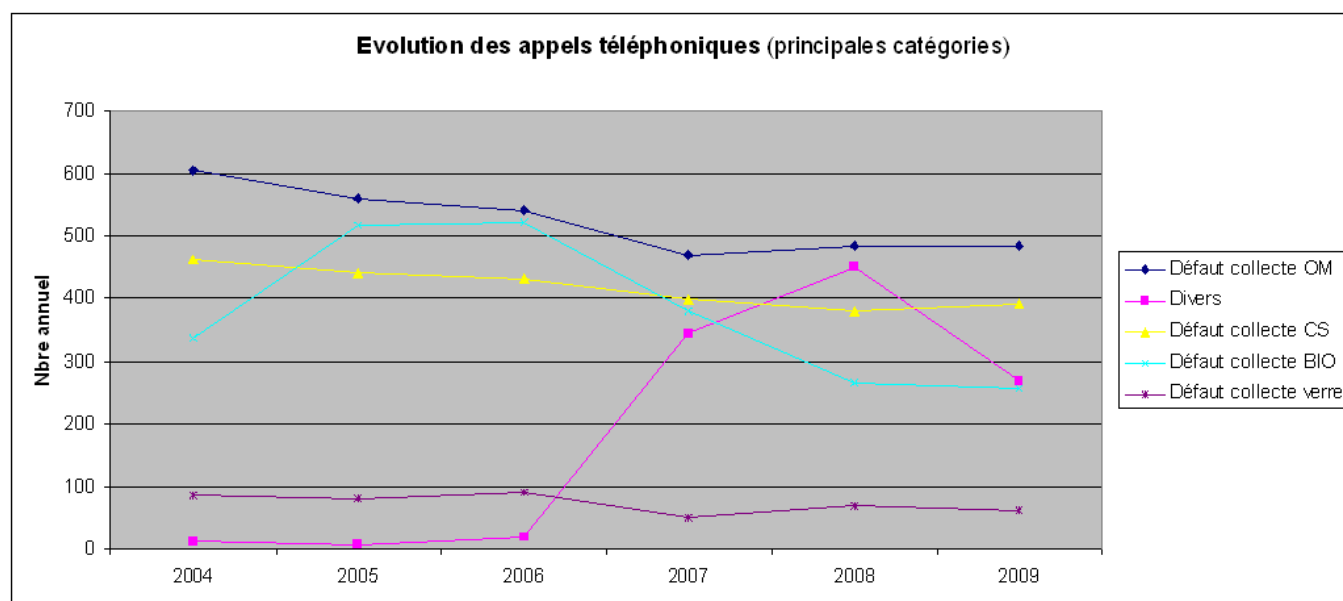


Figure 19 : Évolution des appels téléphoniques

Le graphique ci-dessus présente l'évolution sur 4 ans.

Il est intéressant de remarquer que les catégories les plus importantes (Ordures ménagères, Collecte sélective, verre) sont stables.

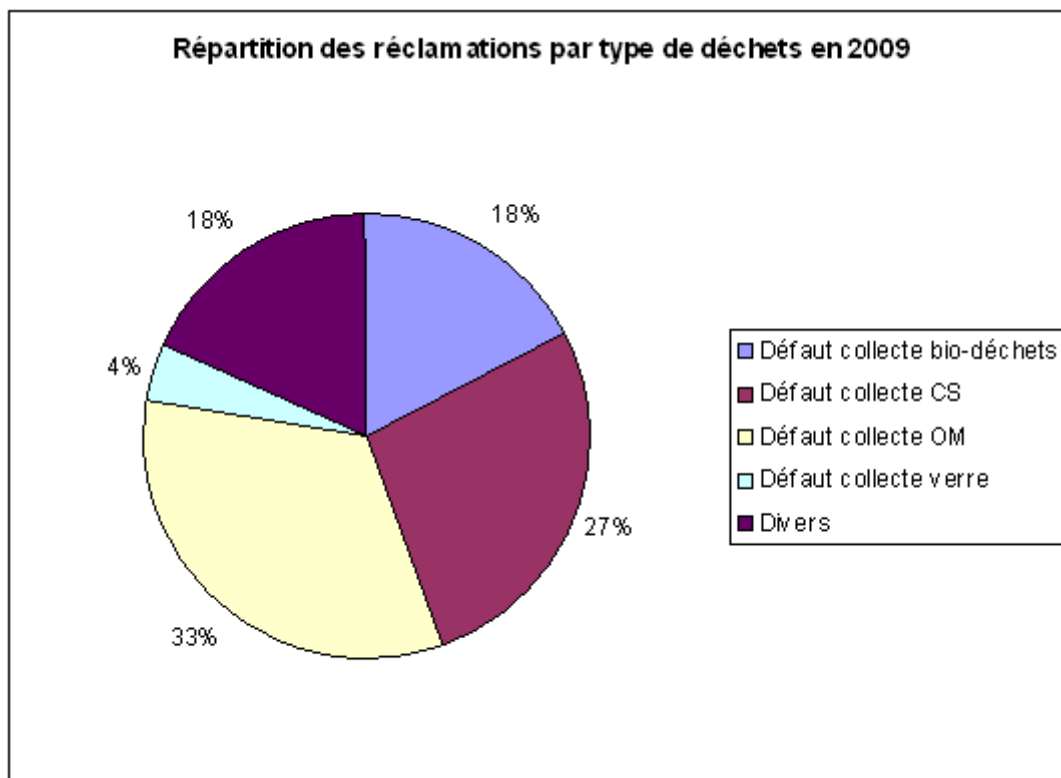


Figure 20 : Répartition des réclamations par déchets



## 5 LES COUTS DU SERVICE PUBLIC

### 5.1 LE BILAN COMPTABLE 2009

#### ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - 2009

DEPENSES			RECETTES		
chap.	Libellé	Montant	chap.	Libellé	Montant
	<b>Section d'investissement</b>				
16	Remboursement capital dette	326 425	10	F.C.T.V.A.	133 726
20	Immobilisations incorporelles	5 042	13	Subventions d'investissement	282 080
21	Immobilisations corporelles	1 117 628	28/021	Autofinancement	1 493 170
23	Immobilisations en cours	71 761			
804	Déchetteries	104 363			
20/21/23	Restes à réaliser au 31/12/2009	1 297 275	16	Report d'emprunt	1 013 519
	<b>TOTAL</b>	<b>2 922 494</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 922 494</b>
	<b>Section de fonctionnement</b>				
011	Charges à caractère général	3 978 178	70	Produits des services et du domaine	2 261 148
012	Charges de personnel	5 006 742			
65	Autres charges de gestion courante (traitement / SMTD)	8 748 430			
66	Intérêts emprunts	37 196			
67	charges exceptionnelles (réduction RSO 2007)	25 582			
	S/total charges réelles	17 796 128	73	Impôts et taxes (TEOM)	16 147 380
68/023	Autofinancement	1 493 170	74	Dotations, subventions	857 489
			75	Autres produits de gestion courante	9 865
			77	Produits exceptionnels	13 416
	<b>Total</b>	<b>19 289 298</b>		<b>Total</b>	<b>19 289 298</b>

Tableau 37 : Etat de répartition de la TEOM – 2009

Ce bilan représente la réalité comptable de l'année 2009. Il est donc équilibré.

En ce qui concerne le fonctionnement, les recettes sont supérieures aux dépenses de 1 493 170€, et celles-ci viennent donc augmenter les recettes d'investissement. Cela représente environ 40% des dépenses d'investissement. Cette capacité d'autofinancement décroît, elle était de 70 % en 2008.

Nous allons voir plus en détail les réalisations 2009 de la direction opérationnelle de collecte des déchets.

## 5.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2009

Le tableau des dépenses de fonctionnement est établi sur la base du compte administratif 2009. Il s'agit donc des dépenses payées en 2009.

	CDAPP 2008	CDAPP 2009	Evolution	part
Personnel en régie	5 124 075	5 006 742	-2,29%	
vêtements de travail	64 467	62 129	-3,63%	
Matériel (entretien, location) et fluides	1 015 544	1 047 063	3,10%	
Prestataires (collectes et déchetteries)	1 658 131	2 186 570	31,87%	
Contenants	104 654	145 887	39,40%	
Immobilier et terrains (location entretien crédit bail,fluides...)	215 347	247 210	14,80%	
Communication (documents, publications, prestations)	63 230	74 609	18,00%	
Divers ( doc., colloques, honoraires, fournitures)	404	0	-100,00%	
Charges exceptionnelles	116 023	25 582	-77,95%	
Intérêts d'emprunts	158 491	37 196	-76,53%	
<b>Collecte</b>	<b>8 520 366</b>	<b>8 832 987</b>	<b>3,67%</b>	<b>49,63%</b>
traitement CDA déchetteries	219 678	214 711	-2,26%	
Béarn Environnement / SMTD				
Tri DIB/DBC				
Tri Sévignacq				
Tri Papier	8 665 645	8 748 430	0,96%	
Réhabilitation décharge de Lescar (hors investissement)				
Traitement	<b>8 885 323</b>	<b>8 963 141</b>	<b>0,88%</b>	<b>50,37%</b>
<b>Total</b>	<b>17 405 689</b>	<b>17 796 128</b>	<b>2,24%</b>	<b>100%</b>

Tableau 38 : Dépenses de fonctionnement totales en € TTC du service public d'élimination des déchets

Globalement, l'augmentation entre 2008 et 2009 pour les dépenses de fonctionnement de la DOD (collecte et traitement) n'est que de 2,24%, ce qui est faible.

On remarque une baisse de 2,3% des dépenses de personnel. Cette baisse est la conséquence du remplacement tardif des agents (temporaires et permanents). L'augmentation était de 3,05% entre 2007 et 2008.

La part de la collecte augmente de 3,67%, ce qui est en hausse par rapport à l'augmentation entre 2007 et 2008 (1,09%). Cette augmentation porte sur :

- la location des bungalows pour le déchetterie de PAU, en raison de l'incendie des bâtiments ayant eu lieu en septembre 2007,
- la mise en service de la recyclerie Emmaüs et la prise en charge du transport des déchets.
- L'augmentation concernant la communication s'explique par le renouvellement de documents pour inciter à la collecte sélective.
- Les prestations ont fortement augmenté en raison de marchés supplémentaires et de l'évolution des indices de révision des prix. De plus, les études réalisées en 2009 (baromètre, étude d'optimisation) sont financées sur cette ligne budgétaire, et en 2009 l'achat de contenants a été nécessaire.

La part du traitement n'augmente que de 0,88% contre 1,53 entre 2007 et 2008.

Le coût de fonctionnement se répartit en 49,63% de collecte et 50,37% de traitement, dans des parts égales aux années précédentes.

Les dépenses de fonctionnement dans le cadre des prestations externes se répartissent comme suit.

<b>Prestataires</b>	<b>Prestations diverses</b>	<b>Montant 2008 € TTC</b>	<b>Montant 2009 € TTC</b>
COVED	Exploitation des déchetteries	614 592	621 251
	Transport des déchets	287 544	344 911
COVED	Collecte des déchets de jardin compostables	755 401	773 198
COVED	Collecte des cartons des commerces CV Pau	30 738	31 813
COVED	Collecte des déchets à risques infectieux DASRI dans les	3 542	4 570
Béarn Solidarité	Lavage et maintenance sur les points verre	14 764	17 403
ONYX	Lavage des bacs d'apport volontaire pour les déchets		18 691
SLR Recyclage	Collecte des bacs d'apport volontaire de verre	108 167	110 702
CAT Jean Genève	Entretien des vêtements de travail	9 931	10 766
BOUCOU/PAPREC	Transport des déchets recyclerie EMMAUS	4 565	34 738
ONYX	Tri et transport des déchets encombrants ménagers		76 905
France Télévision PUB	Diffusion d'un film publicitaire du 8 au 24 août 2008 pendant les JO de Pékin	9 413	
CABARROU	Travaux et enlèvement des déchets divers pour la Direction	24 256	74 218
DEKRA – NORISKO	Suivi analytique des eaux souterraines et de surface de l'ancienne décharge de Lescar		8 855
GRS VALTECH	maintenance courante et suivi analytique du système de collecte et traitement des biogaz de l'ancienne décharge de Lescar		10 286
PYRENEES SECURITE	Gardiennage avec maître chien des déchetteries		9 550
GIP – ADOUR VISON SYSTEME	télésurveillance des déchetteries		11 342
CSA	Baromètre d'opinion sur la gestion des déchets ménagers		17 940
ANTEA/ECOBIX/PARMENION	Etude d'optimisation de la collecte des déchets ménagers		67 149
ECOLLECT	Entretien et maintenance des conteneurs enterrés	1 346	3 944
BOUCOU/PAPREC	Traitement des gravats issues des déchetteries	63 447	65 096
SANITRA LABO SERVICE	Traitement des DMS dans les déchetteries	134 222	132 635
DEPOLIA	Traitement des bouteilles de gaz	6 710	0
ONYX	Valorisation pneus	1 081	
SN ENVIVALOR		14 217	16 980
SOCOPLAST	Sacs jaunes	104 654	145 887
France SECURITE – TRIMECA	Vêtement de travail	64 467	62 129
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>2 253 056</b>	<b>2 670 959</b>

Tableau 39 : dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un marché public

En 2009, les dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un marché public ont augmenté, du fait de nombreux marchés supplémentaires (gardiennage des déchetteries, travaux divers d'enlèvement de déchets, surveillance de la décharge réhabilitée de Lescar, études...).

### 5.3 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2009

Fournisseurs	Fournitures	Montants 2008 € TTC	Montants 2009 € TTC
PLASTIC OMNIUM	Bacs roulants tous types et pièces de rechange	191 635	91 478
QUADRIA	Composteurs		26 096
QUADRIA	Bio seaux		0
ARROUZE	3 Châssis BOM		240 396
ARROUZE	2 châssis BOM		
SEMAT	3 caissons et 2 lèves cont		180 536
ARROUZE	PL grue grappin	143 759	
TAM	Caissons amovibles déchetteries	50 411	
PLASTIC OMNIUM	Bornes verres		30 300
AGEC	Armoires DMS déchetteries	15 548	
ECOLLECT	Conteneurs enterrés	69 833	78 436
GIP/ADOUR VISION SYSTEME	installation matériel pour télésurveillance déchetteries		28 158
ECOBOX	cartographie GPS	58 066	
ANC SYSTEME	lecture chrono tachygraphe	1 662	
CENTAURE SYSTEME	panneaux lumineux	10 262	
ECOPROCESS	lève conteneur	27 508	
SAFRA	aménagement bus info tri	90 113	
SAFRA	total covering	7 152	
<b>total investissement</b>	<b>Total :</b>	<b>665 949</b>	<b>675 400</b>

Tableau 40 : Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement correspondent à l'achat en 2009 :

- de matériel pour la déchetterie-recyclerie Emmaüs pour les collectes spécifiques
- des bacs roulants, de composteurs et de bornes à verres
- de nouvelles bennes à ordures ménagères
- de conteneurs enterrés
- de matériel pour la télésurveillance des déchetteries

Entre 2008 et 2009, les dépenses d'investissement ont augmenté de 1,4%, pour le service DOD.

### 5.4 RECETTES EN 2009

Les recettes sont de plusieurs types :

- Les impôts et taxes : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères représente l'essentiel des recettes.
- Les subventions de divers organismes, dont principalement Eco-emballages, mais aussi le conseil général des Pyrénées-Atlantiques, le conseil régional d'Aquitaine, ou l'ADEME.
- Les produits des services du domaine, qui comprend la vente des produits de la collecte sélective, la redevance spéciale et le reversement transport du SMTD.

	CDAPP 2008	CDAPP 2009	Evolution
Taxe Enlèvement des OM	15 565 313,00	16 147 380,00	3,74%
Redevance	791 261,55	1 026 476,32	29,73%
<b>Taxes et Redevances</b>	<b>16 356 574,55</b>	<b>17 173 856,32</b>	<b>5,00%</b>
Etat (emplois jeunes)			
Région			
CG			
ADEME	74 128,40		-100,00%
Eco-Emballages	901 312,45	746 469,13	-17,18%
Agence de l'eau Adour Garonne			
Ecofolio		90 505,16	
OCAD3E (ERP)	23 843,64	19 814,38	-16,90%
OCAD3E (Recylym)	900,00	700,00	-22,22%
<b>dotations et participation</b>	<b>1 000 184,49</b>	<b>857 488,67</b>	<b>-14,27%</b>
Vente de marchandises	1 038 051,23	442 426,32	-57,38%
Produits exceptionnel	5 200,00	13 416,00	158,00%
composteurs	3 340,00	4 225,00	26,50%
<b>Produits industriels</b>	<b>1 046 591,23</b>	<b>460 067,32</b>	<b>-56,04%</b>
<b>Reversement SMTD transport</b>	<b>723 889,60</b>	<b>733 063,48</b>	<b>1,27%</b>
Remboursement sur personnel	54 900,26	54 957,00	0,10%
Divers		9 865,42	
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>19 182 140,13</b>	<b>19 289 298,21</b>	<b>0,56%</b>
Décharge Lescar et déchetterie bizanos	96 623,15	14 064,55	-85,44%
cap ecologia		268 015,20	
Fonds compensation TVA	146 439,79	184 898,00	26,26%
<b>total recettes investissement</b>	<b>243 062,94</b>	<b>466 977,75</b>	<b>92,12%</b>
<b>total recettes</b>	<b>19 425 203,07</b>	<b>19 756 275,96</b>	<b>1,70%</b>

Tableau 41 : Recettes 2009

En 2009, on constate une faible augmentation de 0,56% des recettes de fonctionnement. L'augmentation des recettes concerne la TEOM, pour 3,74% du montant de 2008, mais aussi les recettes en provenance de la Redevance Spéciale et des produits exceptionnels. Les recettes en provenance des soutiens d'Eco-Emballages ou autres éco-organismes ainsi que les produits en provenance des produits industriels sont en forte diminution.

Ces recettes de fonctionnement sont composées :

- à 83,71% de la TEOM, en légère hausse (81,14% en 2008)
- à 2,39% des ventes des produits collectés, en forte diminution, (5,46% en 2008),
- à 4,44% de subventions (5,21% en 2008),
- à 5,32% de la redevance spéciale (4,12% en 2008),
- à 3,80% du reversement du SMTD.

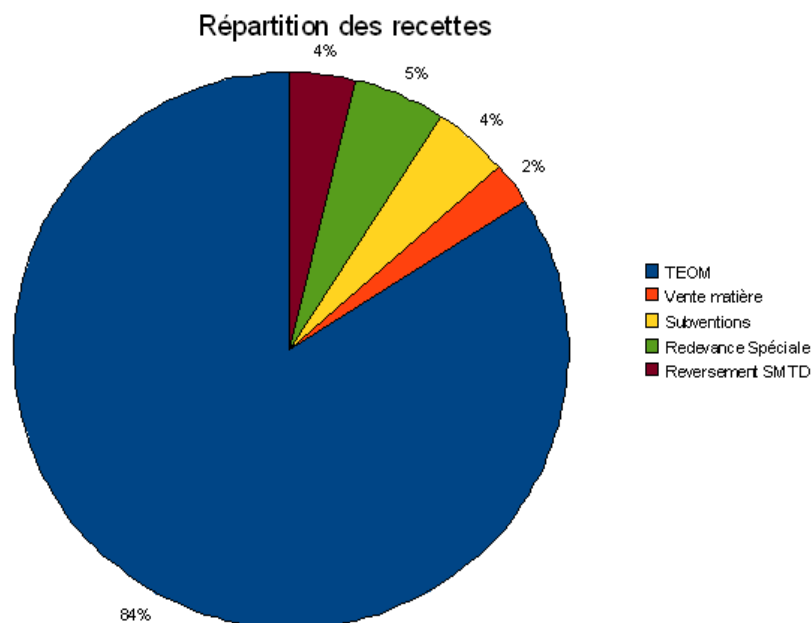


Figure 21 : Répartition des recettes

### 5.4.1 Redevance spéciale en 2009

#### **Professionnels concernés**

Au 1er janvier 2004, la communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées a instauré, comme la loi le lui demande, la redevance spéciale. Cette redevance concerne les déchets de tous les « non-ménages », donc les professionnels, artisans, commerçants, administration, associations, industriels....

Depuis 2004 et jusqu'en 2008, cette redevance spéciale ne s'appliquait qu'au-delà de 1100 litres par semaine, et, sur présentation de justificatif, la TEOM pouvait être déduite du montant à payer. Cette redevance spéciale apporte une recette non négligeable à l'équilibre financier du service de collecte des ordures ménagères.

Le nombre de professionnels redevables est en augmentation ; il est de 585 en 2009 contre 369 en 2008.

En 2009, un nouveau système de calcul de la Redevance Spéciale ne déduisant plus la TEOM à vu le jour, ce qui explique cette augmentation (en 2008, 215 professionnels n'étaient pas redevables en raison de la déduction de la TEOM).

A ce jour, les impayés pour 2009 représentent 39 476,12€ soit 3,8% du montant total. Certaines factures seront honorées d'ici la fin de l'année 2010.

Les professionnels se répartissent de la façon suivante en 2009 :

<b>Communes</b>	<b>Montant facturé</b>	<b>Nombre de redevables</b>
Communes	0,00 €	14
Collèges/lycées	64 446,90 €	26
Université	35 705,78 €	2
Hopitaux/cliniques	98 251,70 €	6
Maisons de retraite	98 154,28 €	26
Administrations	132 142,13 €	27
Hotels	49 393,34 €	29
Superettes	49 490,62 €	29
Restaurants, bars	153 285,63 €	105
Autres	321 708,80 €	306
Manifestations	21 019,30 €	14
titres 2008	2 877,84 €	1
<b>total</b>	<b>1 026 476,32 €</b>	<b>585</b>

Tableau 42 : Producteurs de déchets assujettis à la Redevance Spéciale

Il y a toujours des différences entre les factures envoyées dans l'année et les crédits effectivement encaissés dans l'année correspondante, car il y a régulièrement des retards de paiement.

En ce qui concerne la redevance spéciale des communes, il a été décidé fin 2007, que ce coût serait désormais inclus dans les charges transférées. la Redevance Spéciale n'est plus facturée sur les 14 communes. De plus, la DOD ne récupère pas le montant de la collecte effectuée au marché des Halles de Pau (pas de répercussion de la collecte des déchets dans le prix du placement).

#### **Modification de la redevance spéciale**

En juin 2008, le conseil communautaire a décidé de réglementer la redevance spéciale. Un plafond de 8 000 litres par semaine a été fixé, au delà duquel les déchets ne sont plus considérés comme « assimilables aux déchets ménagers ». Leur collecte doit être effectuée par un prestataire privé choisi par l'entreprise. De plus, la déduction de la TEOM n'aura plus lieu, sur le montant de la redevance, à partir de 2009.

Les nouvelles formules de calcul de la Redevance Spéciale votée pour 2009 sont les suivantes (tarif de 0,017€/L) :

$$RS\ 2010 = [(Nombre\ de\ \mathbf{bacs} \times Volume\ de\ bacs \times Fréquence\ collecte) - 1100L] \times Nombre\ de\ sem\ d'activité \times tarif\ au\ litre$$

$$RS\ 2010 = [(Nombre\ de\ \mathbf{sacs} \times Volume\ de\ sacs)/52] - 1100L] \times Nombre\ de\ sem\ d'activité \times tarif\ au\ litre$$

De plus, pour être plus proche du coût réel du service, le tarif 2010 a été voté en 2009, et porté à 0,035€/L.

Les entreprises concernées ont été averties par courrier. Une réunion, avec la participation de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) a été organisée pour expliquer les modalités aux entreprises et les aider à s'organiser. Un certain nombre d'entre elles, ont pu diminuer leur tonnage hebdomadaire en augmentant le tri, et en recherchant des solutions de valorisation.

### 5.4.2 Autres recettes

Les recettes provenant des ventes des produits industriels ont énormément diminué. On perçoit nettement la chute des prix unitaires de reprises des matières premières, liée à la crise économique.

De plus, les soutiens des éco-organismes ont diminué.

Dans le cas d'OCAD3E, la baisse est liée à une diminution des tonnages en raison du vandalisme et des vols sur les déchetteries, et à un décalage de paiement entre les tonnages collectés et le soutien. Pour Eco-emballages, la baisse est liée à un décalage de paiement pour les soutiens aux études.

Il est à noter que dans le cas de la TEOM, l'augmentation n'est pas liée à une augmentation des taux de prélèvement, mais à une augmentation des bases, établies par le service des impôts.

## 5.5 BILAN

	CDAPP 2008	CDAPP 2009	Evolution
Dépenses de Collecte et Divers	8 361 875,00	8 795 791,00	5,19%
Dépenses de Traitement	8 885 323,00	8 963 141,00	0,88%
Coût complet de fonctionnement	17 247 198,00	17 758 932,00	2,97%
intérêts emprunts de fonctionnement	158 491,22	37 196,00	-76,53%
Annuité de la dette	507 854,35	326 425,00	-35,72%
Coût complet	17 913 543,57	18 122 553,00	1,17%
<b>TTC / hab.</b>	120,00	120,00	0,00%
<b>TTC / t collectée</b>	209,00	212,57	1,71%
Recettes hors TEOM	3 616 827,13	3 077 095,79	-14,92%
Coût net à financer	14 296 716,44	15 045 457,21	5,24%
<b>TTC / hab.</b>	96,00	99,94	4,11%
<b>TTC / t collectée</b>	167,18	176,48	5,56%
coût à financer	14 296 716,44	15 045 457,21	5,24%
TEOM	15 565 313,00	16 147 380,00	3,74%
Budget général	<b>-1 268 596,56</b>	<b>-1 101 922,79</b>	-13,14%

Tableau 43 : Bilan et ratios

Ce tableau fait donc apparaître des ratios par habitant et par tonne collectée. Les chiffres ayant servis aux calculs sont récapitulés dans le tableau suivant. Ils comprennent la totalité des tonnages collectés par la direction opérationnelle déchets. Le coût complet indiqué ici est le coût de fonctionnement ajouté du coût de l'annuité de la dette.

On remarque que l'augmentation du coût complet est de 1,17%. Cette augmentation est plus faible que de celle du coût complet de fonctionnement (2,97%). Par contre, le coût net à financer croît de façon importante (5,241%), en raison d'une augmentation des dépenses et une diminution des recettes hors TEOM.

Le financement par habitant, ainsi que le financement par tonne collectée, augmentent après avoir légèrement diminué entre 2007 et 2008. Le coût complet par habitant reste stable (120€), mais le coût net à financer par habitant augmente (96€ en 2008, et 99,94€ en 2009).

De même, si on regarde le coût à la tonne, le surcoût est plus important sur le coût net à financer que sur le coût complet : le coût complet à la tonne collectée augmente légèrement (+1,71%) alors que le coût net à financer à la tonne augmente de 5,56%. Cet écart s'explique par la chute des recettes hors TEOM.

	2008		2009		variation
om	41 807,86	48,89%	40 195,00	47,15%	-3,86%
cs	7 134,18	27,89%	7 202,00	27,52%	0,95%
verre	3 591,60		3 566,00		-0,71%
pap jardin	11 245,00		10 720,00		-4,67%
encombrant om	516,07		513,00		-0,59%
encombrant jardin	692,00		870,00		25,72%
cartons	494,90		418,00		-15,54%
papiers	176,78		169,00		-4,40%
déchetterie	19 858,40	23,22%	21 600,00	25,34%	8,77%
<b>total en tonnes</b>	<b>85 516,79</b>		<b>85 253,00</b>		<b>-0,31%</b>
population (hab)	148 920		150 539		1,09%
ratio kg/hab	574,25		566,32		-1,38%
ratio kg/hab sans déchetterie	440,90		422,83		-4,10%
Coût complet	17 913 544		18 122 553		1,17%
€/hab	120		120		0,08%
€/tonne	209		213		1,48%
Coût à financer	14 296 716		15 045 457		5,24%
TEOM	15 565 313		16 147 380		3,74%

Tableau 44 : Composition du coût complet

On note une baisse de 0,31% du tonnage total collecté et traité, pour une population légèrement plus importante (augmentation de 1,09%). Cela induit une augmentation de 1,17% du coût complet. On remarque cependant dans le même temps une diminution des « ordures ménagères résiduelles » dans le poids total des ordures collectées. De ce fait, la part des produits recyclés ou en valorisation matière augmente.

Les déchetteries ont un rôle de plus en plus important dans la collecte séparative des déchets, puisque les tonnages collectés en porte à porte diminuent par habitant et par an, toutes collectes confondues.

La connaissance des recettes hors TEOM est cependant difficile a priori. Certains produits sont fluctuants, d'autres recettes sont versées avec retard et parfois sur une année budgétaire différente. Cependant, la mise en place d'éco-organismes, comme Ecofolio en 2008, ou d'autres prévus en 2010, devrait entraîner une augmentation des soutiens, ainsi que des recettes de produits recyclés pour les années à venir.

## 5.6 ETUDES REALISEES EN 2009

### 5.6.1 Baromètre d'opinion

Le baromètre d'opinion été réalisé avec le soutien technique et financier d'Eco-Emballages, ce qui a permis une comparaison de notre collectivité avec d'autres collectivités par le biais d'un « benchmark ».

Les objectifs de l'étude étaient les suivants:

- évaluer la sensibilité des habitants aux problématiques de gestion des déchets et de tri sélectif
- mesurer les comportements de tri
- connaître le niveau de satisfaction des administrés sur la politique de gestion des déchets menée par la communauté d'agglomération
- connaître l'impact des actions de communication réalisées et identifier le type d'action ayant l'impact le plus fort
- déterminer l'opinion des habitants sur des choix envisageables en matière de collecte

Après consultation la société CSA a été retenue. 500 interviews téléphoniques ont eu lieu du 3 au 6 mars 2009, constituant un échantillon représentatif de la population de l'agglomération. Certaines questions étaient spécifiques au centre ville de PAU.

Il s'en dégage globalement :

- **Une excellente adhésion au geste de tri :**
  - 80% déclarent trier.
  - 88% déclarent que le geste de tri est facile (y compris habitat vertical), et 47% considèrent même que cela est très facile. Seuls, 4 à 5% de la population déclarent ne pas trier.
  - 98% déclarent que le tri est utile pour l'environnement

L'idée que le tri est bénéfique pour l'environnement est unanimement partagé (98% sont d'accord avec cette idée, dont 82% tout à fait d'accord, ce qui est significativement supérieur à la moyenne nationale).

- **Une connaissance moyenne**
  - de l'impact du tri : 49% ne connaissent pas bien (56 % en moyenne nationale)
  - des consignes de tri : 30% ont des doutes (moyenne nationale)
  - deux publics se déclarent moins informés : les jeunes et les personnes en habitat collectif
- **Une identification de la compétence déchets supérieure à la moyenne nationale :** 30% l'attribuent à la CDAPP (18% la moyenne).
- **Une très bonne réceptivité pour l'information future** notamment sur les bénéfices du tri (74%) et les consignes pratiques (72%)
- **Une faible fréquentation des déchetteries**, significativement inférieure à la moyenne nationale. La principale raison invoquée est « de ne pas en avoir l'utilité ».
- **Une bonne satisfaction du service de collecte par les usagers :** 89% des usagers sont satisfaits, dont 25% très satisfaits, ce qui est significativement supérieur à la moyenne nationale. Ce chiffre est à nuancer, avec les habitants de PAU, et particulièrement ceux du centre ville, moins satisfaits que l'ensemble de l'agglomération. La proximité des conteneurs publics est considérée comme satisfaisante.

Ce baromètre d'opinion a permis également de tester des modifications éventuelles pouvant intervenir lors de l'optimisation.

Ainsi, on apprend que

- les usagers sont prêts à porter leurs déchets en un point de regroupement (62%) en particuliers en centre ville de PAU,
- les usagers en habitat individuel sont prêts à faire du compostage individuel
- mais que la très grande majorité refuse de payer pour le poids de leur déchets (redevance incitative).
- les habitants souhaitent avoir plus d'informations sur le devenir des produits et sur le financement de l'élimination des déchets.
- Un changement dans les modalités de collecte devra être accompagné d'une bonne communication.

### 5.6.2 Étude d'optimisation

Le deuxième volet de l'étude d'optimisation a eu lieu en 2009. Après consultation cette étude a été réalisée par un groupement de bureau d'études: Antea, parmenion, ecobox.

Elle a été encadrée par un comité de pilotage, composé d'élus et de techniciens, qui se sont réunis 6 fois.

Elle s'est déroulée en 3 parties:

- diagnostic technique et diagnostic de la communication
- proposition et choix de leviers d'optimisation
- proposition de trois scénarii. Le scénario retenu a ensuite fait l'objet de compléments pour mise en oeuvre.

#### 5.6.2.1 Diagnostic

Il est important que le diagnostic soit partagé: par les techniciens, par les élus.

Dans notre cas, le diagnostic a fait ressortir des éléments positifs, a montré les faiblesses, et à montrer l'opportunité de la démarche.

##### **Points positifs :**

Nombreux services offerts aux usagers

- Collecte sélective de bonne qualité
- Taux de satisfaction élevé
- Collecte en fonction du territoire (type d'habitat)
- Budget équilibré sans apport du budget général
- Équipe d'éco ambassadeurs active
- Un « baromètre d'opinion » réalisé en mars 2009

Des **faiblesses** ont été précisées lors du diagnostic :

- Problème de sécurité (collecte bilatérale, marches arrière, collecte de sacs, collecte de nuit..)
- Difficultés d'organisation (augmentation des missions, des tonnages, des kilomètres parcourus sans augmentation de personnel, absentéisme très fort)
- Difficultés administratives avec la collecte de nuit

mais aussi des **opportunités** :

- Réalisation d'un Agenda 21
- Grenelle de l'environnement (TGAP, augmentation du coût de traitement, du coût du carburant...)

Cependant, un **constat** doit être fait : la part importante du traitement dans le coût global de gestion de ces déchets. Cette part est amenée à augmenter, en raison des taxes à venir et des investissements consentis ou à consentir par le SMTD dont nous sommes adhérents. Le coût de l'élimination des déchets ménagers est cependant dans la moyenne des collectivités comparables.

**La seule possibilité de maintien de la TEOM est par une action sur la part « collecte » de l'élimination.** La part « traitement » augmentera dans les années à venir.

### 5.6.2.2 Les leviers d'optimisation et les scénarii

Les objectifs de l'étude ont été définis ainsi:

**Objectif stratégique : stabilité de la TEOM**

Coût traitement en hausse à cause de la réglementation

Les marges de manœuvre ne sont possibles que sur la collecte

**Objectif stratégique : environnement**

Moins de kilométrage : rejets atmosphériques & fin du pétrole

Responsabiliser les usagers en incitant au tri à la source

**Objectifs techniques sous-jacents**

Régler des problèmes d'organisation du service : effectifs, tournées

Organisation actuelle non viable

**Garantir le service en fonction des contraintes ci-dessus**

Trouver un équilibre entre le service (quantité et qualité) et les coûts financiers et environnementaux

Quel service, à quel coût et avec quel impact environnemental ?

Le travail technique s'est fait en plusieurs étapes de définitions des leviers techniques, c'est à dire des points pouvant être améliorés :

- au regard des pratiques actuelles dans d'autres collectivités, en particulier dans le cadre de la sécurité
- au regard de l'impact environnemental,
- au regard des gains ou dépenses pouvant être réalisés

Mais, dès le départ, les élus ont réaffirmé leur volonté d'améliorer les conditions de sécurité des agents et des usagers. Il leur a été rappelé que leur responsabilité était engagée.

Pour chaque levier, le bureau d'études a chiffré les différents points des objectifs (impact environnemental, gains ou dépenses, personnel, etc..)

**3 scénarii** ont été proposés en fonction des choix des élus et des combinaisons possibles

En parallèle, depuis le début de l'étude, les agents de la dod ont été informés de l'avancement et des choix des élus. Le bureau d'études accompagnait cette démarche de médiation. Le but était d'informer les élus des freins pouvant intervenir de la part des agents suite à des choix ou des orientations choisies.

Les agents ont été d'accord pour tous les dossiers participant à l'amélioration de leurs conditions de travail. Ils ont vite réagi sur des points d'organisation: en cas de diminution de fréquence des collecte des OM, que fait on les jours fériés?

De même, malgré les recommandations de la CNAM, les agents du soir souhaitent continuer à travailler le soir, pour des raisons d'organisation de vie.

**Un compromis a donc été trouvé**, par le dialogue.

Le scénario retenu est le suivant :

- collecte des voies difficiles d'accès par mini bennes
- diminution de fréquence de collecte des emballages ménagers (une fois tous les 15 jours, mais en bacs jaunes, donc amélioration des conditions de travail des agents, mais possibilité d'augmentation du taux de refus)
- diminution de la collecte OM à 1 fois par semaine pour les pavillonnaires
- centre ville: points de regroupement, et abandon de la collecte du verre en porte à porte
- collecte de nuit maintenue à minima, pour un temps de travail de 35h payées 35

### 5.6.2.3 la mise en œuvre

La mise en œuvre demande de l'optimisation est prévue avec :

- un plan de communication important, nécessitant des conférences de presse, des articles dans les magazines communautaires et municipaux, des formations des techniciens des communes, des agents d'accueil, des élus, des usagers. Il est également nécessaire de réaliser des documents spécifiques informatifs et pédagogiques.
- La mise en place d'une zone pilote afin de mieux connaître les réactions possibles des habitants, la qualité des documents utilisés, et recueillir les informations techniques ( temps passé, refus de tri...).
- La mise en place d'une équipe de communication et de distribution des bacs jaunes.
- La réalisation des nouveaux secteurs de collecte et le calendrier de basculement des secteurs actuels.

La mise en œuvre de l'optimisation sur l'ensemble du territoire de l'agglomération est prévue pour se dérouler pendant environ 18 mois.



## 6 CONCLUSION

On peut considérer comme positif la diminution des ordures ménagères résiduelles incinérées, et globalement la baisse des tonnages collectés et des quantités produites par habitant et par an.

### 6.1 2009

L'année 2009 a permis de :

- Réaliser un « baromètre d'opinion », afin de connaître le sentiment des usagers sur le service de collecte et d'éventuels changements
- Équilibrer la collecte des professionnels, avec une première décision concernant la limitation à 8000 litres par semaine et une réévaluation du système de calcul ne déduisant plus la TEOM
- Lancer d'une étude d'optimisation de la collecte des déchets, et aboutir en fin d'année à la validation par le bureau des Maires d'un scénario.
- Lancer la reconstruction du bâtiment d'accueil de la déchetterie de Pau, avec la désignation d'un maître d'œuvre, l'attribution des marchés aux entreprises chargées d'exécuter les travaux, et un démarrage des travaux en fin d'année.
- Relancer les études nécessaires à l'installation la direction opérationnelle déchets, dans les locaux « avenue Larribau », achetés en 2004 à ces fins, pour aboutir en fin d'année à un accord sur l'APD (Avant Projet Définitif).
- Délibérer sur une Autorisation de Programme prévoyant le renouvellement régulier des Bennes à Ordures Ménagères sur 4 ans

### 6.2 2010

Les objectifs de l'année 2010 sont de :

- Mettre en place l'optimisation de la collecte des déchets, après avoir mis en place une zone pilote, réalisé les documents de communication, défini les nouveaux secteurs de collecte, décidé le calendrier de mise en œuvre, sensibilisé les élus, les techniciens, les usagers.
- Réaliser les travaux du bâtiment d'accueil de la déchetterie de Pau, et améliorer l'accueil du public sur cette déchetterie.
- Lancer les consultations pour les marchés de réalisation des travaux d'aménagement du bâtiment Larribau.
- Participer à l'amélioration de la propreté du centre ville de Pau, conjointement avec le pôle « gestion du domaine public ».
- Gérer le service dans le cadre d'un « budget annexe déchets ».
- Affiner la possibilité d'une collecte des biodéchets des gros producteurs.
- Retravailler l'organigramme du service en raison des départs, et de l'évolution des besoins.



## 7 TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Population totale de la CDAPP .....	6
Tableau 2 : Répartition des compétences.....	7
Tableau 3 : Tonnages Ordures Ménagères (Ademe III-2-17).....	13
Tableau 4 : répartition des tonnages d'ordures ménagères en fonction des équipes.....	14
Tableau 5 : Provenance des OMR incinérées selon CDAPP (Ademe Tableau III-2-11).....	15
Tableau 6 : Fiche signalétique de l'UIOM de Lescar .....	16
Tableau 7 : Provenance, nature et tonnages des déchets remis au SMTD selon SMTD .....	16
Tableau 8 : Tonnages d'emballages ménagers collectés en 2009.....	18
Tableau 9 : Fiche signalétique du centre de tri des emballages de Sévignacq .....	18
Tableau 10 : Activité du centre de tri (Ademe III-3-13).....	19
Tableau 11 : Caractérisations et taux de refus sur 3 ans.....	21
Tableau 12 : caractérisations par produits des échantillons de collecte sélective .....	22
Tableau 13 : caractérisations par type d'habitat des échantillons de collecte sélective .....	22
Tableau 14 : Tonnages de verre ménager collectés en 2009 .....	24
Tableau 15 : Tonnes apportées aux 3 plates-formes de compostage.....	26
Tableau 16 : Tonnages de Déchets de Jardin Compostables en 2009 .....	26
Tableau 17 : Composteurs .....	27
Tableau 18 : Fiche Signalétique de la plate-forme de compostage de Lescar .....	28
Tableau 19 : Fiche Signalétique de la plate-forme de compostage de Serres-Castet .....	28
Tableau 20 : Fiche Signalétique de la plate-forme de compostage de Soumoulou .....	28
Tableau 21 : tonnage d'encombrants 2009 (source SMTD pour bio, DOD pour monstres).....	29
Tableau 22 : Traitement et destination des déchets collectés en déchetteries.....	31
Tableau 23 : Caractéristiques des déchetteries.....	31
Tableau 24 : Déchets collectés en déchetteries en 2009.....	34
Tableau 25 : Déchets des Ménages Spéciaux (DMS) collectés en déchetteries en 2009.....	35
Tableau 26 : Tonnages des tournées dédiées aux cartons des professionnels .....	37
Tableau 27 : Collectes spécifiques pour les professionnels.....	38
Tableau 28 : Tonnages collectés .....	39
Tableau 29 : Flux des déchets et valorisation.....	41
Tableau 30 : tonnages par type de valorisation des déchets .....	42
Tableau 31 : Effectif permanent.....	43
Tableau 32 : heures de complément .....	44
Tableau 33 : Jours de formation .....	44
Tableau 34 : Visites scolaires à Cap Ecologia .....	49
Tableau 35: total visites Cap Ecologia.....	49
Tableau 36 : Appels téléphoniques.....	52
Tableau 37 : Etat de répartition de la TEOM – 2009.....	55
Tableau 38 : Dépenses de fonctionnement totales en € TTC du service public d'élimination des déchets .....	56
Tableau 39 : dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un marché public .....	57
Tableau 40 : Dépenses d'investissement .....	58
Tableau 41 : Recettes 2009.....	59
Tableau 42 : Producteurs de déchets assujettis à la Redevance Spéciale .....	61
Tableau 43 : Bilan et ratios.....	62
Tableau 44 : Composition du coût complet.....	63



## 8 TABLE DES ILLUSTRATIONS, FIGURES ET GRAPHIQUES

Figure 1 : Communes de la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées.....	5
Figure 2 : Schéma d'organisation générale d'élimination des déchets ménagers .....	8
Figure 3 : Les fréquences de collecte des ordures ménagères.....	9
Figure 4 : Les emplacements des bornes à verre pour l'apport volontaire .....	10
Figure 5 : Les 5 déchetteries de la CDAPP .....	11
Figure 6 : Système de collecte et traitement des Ordures Ménagères Résiduelles.....	15
Figure 7 : UIOM de Lescar .....	16
Figure 8 : Collecte et Traitement des Emballages Ménagers Recyclables.....	17
Figure 9 : Chaîne de tri.....	18
Figure 10 : Économie de ressources grâce au recyclage .....	20
Figure 11 : Débouchés des matières secondaires .....	20
Figure 12 : Tonnage et taux de refus par type d'habitat .....	21
Figure 13 : Collecte et Traitement des Déchets de Jardin Compostables (source SMTD).....	25
Figure 14 : Plate-forme de compostage de Lescar .....	28
Figure 15 : Évolution pluriannuelle de la fréquentation des quatre sites.....	34
Figure 16 : Les déchets spéciaux .....	35
Figure 17 : Évolution pluriannuelle des déchets ménagers .....	39
Figure 18 : Évolution pluriannuelle de la répartition des déchets traités.....	40
Figure 19 : Évolution des appels téléphoniques.....	52
Figure 20 : Répartition des réclamations par déchets .....	53
Figure 21 : Répartition des recettes .....	60